



HAL
open science

Sondages et démocratie : liaisons dangereuses ou entente cordiale ?

Emmanuel Cherrier

► **To cite this version:**

Emmanuel Cherrier. Sondages et démocratie : liaisons dangereuses ou entente cordiale?. Presses Universitaires de Valenciennes. Vérité scientifique et vérité scientifique de notre temps - échiquiers dans la brume (dirigé par Alain Jenny), Les Belles Lettres, pp.219-258, 2012, 978-2-36424-007-0. hal-04508094

HAL Id: hal-04508094

<https://hal.science/hal-04508094>

Submitted on 17 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Emmanuel CHERRIER
Directeur de l'IPAG de Valenciennes
Maître de Conférences en science politique
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
Institut du Droit et de la Prospective – Laboratoire Interdisciplinaire d'Etude de la Norme

Sondages et démocratie, liaisons dangereuses ou entente cordiale ?¹

Apparu et développé aux Etats-Unis au début des années 1930, le sondage, issu du mot nordique « sund » (mer, détroit), désigne à l'origine un instrument servant à mesurer la profondeur de l'eau². Par la suite, sa principale application se transpose de la navigation à l'opinion - dans toutes ses dimensions³ - comme le retracent Anne-Marie Dussaix et Jean-Marie Grobras, dans une claire définition : « le sondage est une technique statistique qui permet de réaliser certaines enquêtes dans des conditions contrôlées, sur des sous-ensembles de la population appelés échantillons, et désignés soit par hasard, soit en fonction de caractéristiques particulières »⁴. Le sondage se révèle donc être l'enfant tardif des deux filles de la philosophie, à savoir la politique et la science. Cette double ascendance se décèle dans le constat dressé par Madeleine Grawitz, pour qui le sondage naquit « d'une impossibilité pratique : interroger individuellement toute une population à laquelle on s'intéresse, et d'une possibilité statistique : décrire le tout par la partie »⁵. D'être ainsi le fruit des relations croisées de tels concepts plaçait d'entrée de jeu le sondage sous des auspices dignes d'intérêt, autant que sujets à questionnement.

En devenant un classique objet d'étude des sciences (notamment la science politique), le sondage a presque fait occulter qu'il résultait lui-même en premier lieu du développement de celles-ci, et pouvait à ce titre prétendre, quant à ses méthodes, à la scientificité. Dans le giron scientifique, la statistique et les mathématiques seraient donc les bonnes fées penchées sur le berceau du sondage vagissant, mais ces marraines ne doivent pas masquer le reste de la famille, car plus généralement le sondage incarne une tentative de rationalisation scientifique de l'étude de l'opinion. En effet, les principes constitutifs et les objectifs du sondage (*infra*) s'avèrent correspondre au vaste champ d'une science définie comme « un ensemble de connaissances, d'études d'une valeur universelle, caractérisées par un objet (domaine) et une méthode déterminés, et fondées sur des relations objectives vérifiables »⁶. La rigueur voulue dans la méthode de réalisation du sondage, la constitution des échantillons (par quotas) ou l'exploitation statistique des données, puisent donc leurs racines dans les développements des mathématiques, alors que les progrès de l'informatique facilitent la collecte des données et leur présentation.

Par cette quête de valeur universelle incontestable, le sondage touche également à l'un des objectifs de la politique, cet art de la gestion de la Cité. L'apparition au XIX^{ème} siècle d'une science politique (étude de ce qui est considéré comme relevant du politique) ne doit pas dissimuler que la politique elle-même a cherché à s'élever au rang de science, dans une perspective de rationalisation de la gouvernance, source supposée d'incontestable légitimité pour les détenteurs du pouvoir politique. Cette dimension est particulièrement présente dans le marxisme qui, en refusant tout idéalisme et en se fondant sur le matérialisme empirique, dégage des « lois » de l'évolution historique du monde (fondées sur un déterminisme économique, le rapport de production) et se pare ainsi des habits de la science, pour déboucher sur le « socialisme scientifique ». Le libéralisme, lui aussi d'abord théorie économique, met en lumière les lois du marché, et repose donc sur une identique prétention à la vérité, entendue comme la révélation des règles régissant le comportement humain et la marche des sociétés.

On mesure alors mieux à quel point le sondage, institution relativement nouvelle à l'échelle de l'Histoire, est pourtant le révélateur par excellence des millénaires rapports entre science et politique. Vérité scientifique, vérité politique, le sondage se révèle le vecteur d'une vérité dont les deux mères nourricières ont entamé la quête. Pourtant, rarement un outil issu des sciences aura été autant dénigré que le sondage, et justement par le biais de son rapport à la vérité. Par son usage de méthodes d'enquête et de traitement des données inspirées des sciences exactes, le sondage se veut révélateur d'une vérité politique, à savoir l'état de l'opinion (si tant est que celle-ci puisse être jugée représentative de l'état d'esprit du peuple souverain, cet alpha et oméga de la démocratie). Or, à écouter les Cassandre, il serait en réalité nuisible au modèle de démocratie représentative, car dénaturant le vote (principal moyen d'expression de la volonté citoyenne au sein d'une société ouverte⁷). Il serait devenu *in fine* la « pollution »⁸ d'une démocratie qu'il mènerait à sa perte pour lui substituer la « sondocratie »⁹.

C'est donc le rapport particulier du sondage à la démocratie qui fait question, au sein des relations entre politique et science. Fruit des réflexions des philosophes de la Cité, la démocratie est littéralement, dans sa conception la plus courante, « le gouvernement du peuple », définition assez vague qui ne peut qu'amener la frustration, tant il est inusité que le peuple s'exprime directement et en permanence. Même les sociétés antiques passant pour avoir inventé la démocratie pratiquaient en réalité un système mixte, associant expression directe (sur l'agora) et représentation¹⁰. La définition apportée par Joseph Schumpeter – selon lequel la démocratie « signifie seulement que le peuple est à même d'accepter ou d'écarter les hommes appelés à le gouverner »¹¹ est donc plus pertinente, en ce qu'elle illustre également la conception occidentale de la démocratie, développée sous l'égide du libéralisme politique depuis le XVII^e siècle, et qui privilégie la démocratie représentative.

La prégnance de ce modèle de démocratie (considéré, surtout depuis l'effondrement du modèle de démocratie socialiste à la fin du XX^e siècle, comme la forme la plus aboutie de démocratie), amena inmanquablement l'interrogation sur les préoccupations du corps électoral, puis de l'opinion publique¹², dont l'existence effective (datée du milieu du XVIII^e siècle¹³) est inséparable de l'établissement de ce système. Cette attention portée à l'état et aux évolutions d'une population considérée s'est traduite dans de nombreux procédés destinés à percevoir l'opinion ou le vote prochain des citoyens. Parmi ces moyens, figurent au premier rang les *straw votes*¹⁴, dont le sondage électoral est la forme la plus moderne. C'est donc bien autant d'une volonté de développement de la démocratie représentative que des progrès de la science, que le sondage résulte.

La réflexion sur l'approfondissement de la démocratie (dont les lois relatives à une démocratie « de proximité » illustrent un aspect) ne peut donc faire l'économie d'un réexamen de l'imbrication entre science, sondages et démocratie. S'agit-il de liaisons dangereuses ou d'entente cordiale ? Dans ce questionnement dialectique, le rapport entre sondages et démocratie s'impose comme point d'achoppement, puisque le rapport à la science ne présente d'intérêt que pour nourrir le débat entre démocratie et sondage, ce qui amène notre regard à se concentrer sur le rapport complexe entre ces deux derniers. C'est en prétendant à la scientificité que le sondage s'est rendu incontournable dans un champ démocratique en quête d'instruments fiables de saisie de l'opinion. En retour, il devient un élément constitutif de cette démocratie, et ce à double titre. D'une part, il y contribue en la faisant exister et en l'enrichissant (première partie). D'autre part, et ce du fait du débat qu'il suscite, il est un révélateur des diverses conceptions de la démocratie, tel une maïeutique des opinions, nourrissant alors la réflexion sur l'évolution de la démocratie représentative vers une forme qu'il contribue à rendre plus participative (seconde partie).

Une contribution à la démocratie

Tout régime politique pratique, s'il en a les moyens, les sondages. Mais ce que nous entendons par sondage n'existe réellement que là où l'avis humain a quelque valeur, ce qui, *nolens volens*, disqualifie tout autre système politique que la démocratie, sous ses formes représentative ou semi directe. Le sondage présente un double lien avec la démocratie. Primo, il ne prend sa pleine dimension d'outil utile que là où la population peut librement formuler un avis à enregistrer, et donc là où la sphère publique est séparée de la sphère privée, et contenue dans des limites l'empêchant d'absorber cette dernière, ainsi que Benjamin Constant l'a évoqué¹⁵. Cela suppose également le respect de certaines précautions. En effet, si le sondage est un outil, son usage peut prêter le flanc à la critique, ce qui nécessite donc l'édification d'une certaine déontologie¹⁶ lors de sa réalisation et sa publication. Dans un Etat totalitaire - où la sphère privée n'existe pas - ou dans un régime dictatorial - où la séparation sera limitée - les sondages seront de pure forme et dans un but propagandiste tourné vers l'extérieur (affirmer au monde l'unanimité autour du chef, et donc sa légitimité), et/ou ne visent qu'à renforcer le contrôle de l'Etat sur la population. L'absence de liberté d'expression enlève toute sincérité à l'opération, et toute portée au sondage.

Dès lors, et c'est le second point, la réalisation de « vrais » sondages est un indicateur de démocratie, au même titre que le pluralisme des partis politiques selon la célèbre « échelle de Janda »¹⁷, et témoigne de l'évolution d'un régime. En URSS, la *glasnost* et la *perestroïka* se sont accompagnées de la création d'enquêtes d'opinion (tel l'Institut d'opinion publique de Moscou)¹⁸. Cependant, la contribution des sondages à la démocratie ne se limite pas à ce rôle d'indicateur de la présence démocratique. Plus qu'un simple témoin, il peut participer du fait démocratique (I). En outre, témoin mais aussi lumière, il peut éclairer de l'intérieur ce système politique, en facilitant la compréhension de son fonctionnement et de son évolution (II).

I. Le sondage participe du fait démocratique

Le sondage participe de la démocratie représentative, dont il est à la fois une conséquence (la démocratie permet le sondage) et un élément constitutif (le sondage enrichit la démocratie), et ce qu'il s'agisse des sondages électoraux (sondages pré-électoraux, d'intentions de vote, ou sondages sortie des urnes et sondage post-électoral)¹⁹, ou des sondages d'opinion, à condition bien sûr qu'ils soient publiés et portés à la connaissance du public²⁰, dont ils contribuent à former la culture, la conscience démocratique. En effet, à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'introduction des sondages dans certains pays (notamment Allemagne et Japon) fut vue par les Etats-Unis d'Amérique comme un moyen d'y favoriser ou renforcer le modèle de démocratie qu'ils défendaient. Entendu par une commission du Congrès en 1944, George Gallup souligna qu'il avait participé à la réintroduction des sondages en France et que l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP) « contribuera matériellement à la construction d'une démocratie solide en France »²¹. Roland Cayrol cite également l'exemple de sondages clandestins, effectués au Chili et en Roumanie lorsqu'elles subissaient la dictature et qui, diffusés sous le manteau, contribuèrent à faire ensuite chuter la tyrannie et (r)amener la démocratie²². Au-delà de ce qui peut ne sembler qu'une anecdote, on voit s'affirmer le sondage comme partie prenante de la démocratie, et non simplement lié à elle par un rapport de voisinage. A ce titre, le sondage appelle inévitablement la comparaison avec le vote, et nous y reviendrons *infra*. Soulignons simplement ici la profonde différence de nature entre vote et sondage. L'opinion publique ne se confond ni avec le corps électoral ni avec le peuple souverain. Entre l'opinion d'un sondé et la décision d'un électeur, se trouve la nuance qui distingue l'intention et l'acte, l'idée et l'accomplissement. Georges Burdeau opposait avec raison l'opinion publique et la volonté populaire : « l'opinion révèle un vœu national, les volontés nourrissent des impératifs partisans »²³. Dès lors, le sondage ne peut prétendre le moins du monde rivaliser avec le vote pour l'expression de la démocratie. Il n'a de toute façon pas à le faire, car leurs objets, complémentaires, ne se situent pas sur le même plan. En démocratie, le mode d'expression le plus légitime est le bulletin de vote, dans le cadre

d'élections pluralistes. La sondocratie ne peut donc être à l'ordre du jour. Il n'en est plus guère, d'ailleurs, qui y songent, et les « erreurs » reprochées aux sondages eurent au moins le mérite de faire disparaître cette idée, avancée parfois pour des raisons d'économie (un scrutin coûte cher) ou pour éviter la manipulation des foules par la propagande inhérente à l'élection²⁴. Le vote seul permet l'expression du plus grand nombre, alors que le sondage ne repose que sur un échantillon, source d'une marge d'erreur que la démocratie ne peut admettre. Surtout, le sondage ne peut remplir la fonction d'intégration sociale que remplit le suffrage, lequel, de ce fait, revêt une dimension symbolique qui restera éternellement étrangère au sondage²⁵. La légitimité d'un dirigeant désigné par sondage ne pourrait rivaliser avec celle d'un élu. Enfin, si des confusions ou des passerelles peuvent parfois exister entre leaders politiques et professionnels des sondages ou de la communication (l'exemple le plus récent est celui de l'ex-Premier ministre et ancien président du conseil régional de Poitou-Charentes, Jean-Pierre Raffarin, également ancien responsable de la communication politique dans le cabinet Bernard Krief-consultants)²⁶, c'est plus une conséquence d'une volonté de plus grande efficacité dans l'adéquation du candidat à l'électorat - base du marketing politique - qui démontre une fois encore la supériorité du vote. Ceci étant précisé, si l'on laisse le sondage à sa place, il s'avère un utile complément au vote. L'apparition des sondages suit de plusieurs décennies le passage des sociétés développées au suffrage universel, appoint autant que conséquence de celui-ci dans une société de masse. Le sondage va donc jouer un rôle dans l'élection, ce qui, souvent, dans une appréhension du phénomène particulièrement simpliste, semble être son seul usage. Or, l'intérêt du sondage pour le citoyen est nettement plus élevé une fois retombée la fièvre électorale.

1. Le sondage dans l'élection

L'intervention du sondage dans l'élection est connue. En amont du scrutin, il est le seul moyen d'évaluer la proportion de non-inscrits sur les listes électorales au sein de la population en âge de voter puisque, hormis les petites communes où il est possible de comparer (et même *de visu*) la population globale et celle effectivement inscrite, il n'existe pas de fichier global de la population permettant de déterminer les non-inscrits par comparaison avec les listes électorales. De plus, le sondage peut contribuer à la sélection des candidats. D'une part, il entre dans la stratégie des candidats potentiels, en pesant sur leur décision d'entrée en lice. En 1963, le magazine *L'Express* lance ainsi la candidature de « Monsieur X », candidat idéal dont le profil est déterminé grâce à des sondages d'opinion. Néanmoins, si Gaston Defferre se trouve ensuite correspondre à ce modèle parfait, sa candidature n'aboutira pas, preuve que les sondages sont en infériorité par rapport aux partis politiques ou aux électeurs. Quant à une candidature menée à terme, Raymond Barre reconnut avoir décidé de se présenter en 1988 parce que sa position dans les sondages, fin 1986 était « solide »²⁷ (et probablement son absence de candidature en 1995 et 2002 était-elle due aussi à une situation inverse...²⁸). D'autre part, lorsque les partis politiques départagent les candidats à l'investiture, ils peuvent s'appuyer sur des sondages afin d'investir celui qui semble avoir les meilleures chances de l'emporter, et ce que la désignation échoie aux adhérents ou à une élite partisane : dans les deux cas, le sondage fait d'eux des « investisseurs avertis », des « électeurs stratégés ». En novembre 2006, la victoire de Ségolène Royal lors de l'élection primaire du Parti socialiste (face à Laurent Fabius et Dominique Strauss-Kahn) dut beaucoup au poids acquis par la candidate dans les sondages d'opinion et d'intentions de vote, qui la plaçaient en tête des challengers socialistes face au candidat de l'UMP, Nicolas Sarkozy. Nous reviendrons *infra* sur l'apport des sondages à l'information politique des citoyens, utile à leur choix. Précisons simplement qu'en période électorale, le sondage renseigne le citoyen sur l'état des candidatures, sur les rapports de forces et l'évolution des campagnes électorales. De ce fait, il accroît le rôle et le poids du citoyen lors du processus électoral. Vu du côté du candidat, le sondage le renseigne sur ses chances de succès face à ses adversaires, ou sur les préoccupations de l'électeur, thèmes de campagne potentiels. Une fois ceux-ci arrêtés, le sondage sert à mesurer leur efficacité auprès de l'opinion. On objectera qu'il s'agit ici de marketing politique²⁹, vu comme dévalorisant la politique car faisant primer la forme (le paraître, l'image) sur le fond (le message, l'idéologie, le projet). Sur la base

des sondages, on déterminerait une stratégie, on choisirait un candidat... ce qui pose l'éternelle question de l'influence exacte des sondages. Certes, le candidat range le sondage dans sa stratégie au titre des éléments d'informations (*supra*), mais il l'instrumentalise également afin d'influer sur l'électeur. Ainsi le 5 avril 1995, Lionel Jospin, craignant de ne pas figurer au second tour de l'élection présidentielle, argue des intentions de vote données par les sondages (laissant entrevoir un duel au second tour entre Jacques Chirac et Edouard Balladur) pour inciter l'électorat de gauche au vote utile en sa faveur dès le premier tour³⁰. Au-delà de cette anecdote, l'influence directe du sondage sur le vote, c'est-à-dire sans la médiation d'un interprète, si elle existait, témoignerait par là même du caractère scientifique prêté aux sondages : leur faisant confiance, le citoyen en suivrait les conclusions. Or, les expériences menées sur les fameux effets *Bandwagon* et *Underdog*³¹ n'ont pas permis de conclure à une influence décisive des sondages sur le comportement électoral. S'il n'est pas possible d'affirmer de façon péremptoire que la connaissance des sondages n'a *jamais* d'effet (fut-il léger) sur le vote, il est en revanche démontré que celui-ci n'est que marginal. De plus, adhérer à l'influence directe des sondages reviendrait à considérer que chaque électeur va les comprendre et interpréter de la même façon... or, l'on sait que chacun reçoit les informations et les intègre en fonction des opinions déjà acquises : l'électeur écarte les opinions contraires à la sienne (théorie du *two-step flow of communication*³²). Savoir que « son » candidat n'a guère de chances de l'emporter n'a pas dissuadé les électeurs présidentiels de François Mitterrand en 1965, de Jacques Chirac en 1988 voire de Jean-Marie Le Pen en 2002 lors du second tour ; alors qu'à l'inverse, la certitude de la victoire n'a pas entraîné l'abstention des électeurs de François Mitterrand (1988) ou Jacques Chirac (2002, voire 1995). Néanmoins, dans le cas d'une élection très disputée, il se pourrait que, sur une frange infime de l'électorat, la connaissance d'une orientation en faveur d'un candidat puisse jouer, mais dans quel sens, puisque les deux effets ci-dessus mentionnés se compenseraient alors probablement... sans que la compensation soit forcément totale. L'un des effets peut être supérieur à l'autre et déterminer le résultat. Faut-il s'en formaliser ou considérer que le sondage prend normalement rang au sein des déterminants du choix de l'électeur, au même titre que les commentaires des médias ou les documents répandus par les candidats ? Si tel est le cas, on retrouverait alors le débat amorcé au XVIII^{ème} siècle quant aux partis politiques par les auteurs du *Fédéraliste* : une fois admis le rôle et les dangers présentés par les partis, leur neutralisation résulte de leur multiplication³³. Si les sondages exercent une influence, celle-ci pourra alors être limitée par sa confrontation à l'influence des autres déterminants. L'influence ne s'exerce pas uniquement sur les « récepteurs » (citoyens) mais aussi sur les « émetteurs », ceux qui diffusent les sondages et en sont souvent les commanditaires, à savoir les médias. Pour eux comme pour l'opinion, le sondage sert aussi d'instrument de classement des candidats, en fonction de leurs chances probables de victoire, ou, à l'inverse, de défaite. La dimension d'un candidat (qualifié de « grand » ou « petit ») est en partie estimée selon les intentions de vote en sa faveur dans les sondages, déterminant ensuite l'attention qui lui sera portée, selon un processus de « best-sellerisation » évoqué par Roland Cayrol³⁴. Ainsi, en 2002, le temps consacré par les trois premières chaînes de télévision aux différents candidats - hors de la campagne officielle - est loin d'être homogène. Entre le 1^{er} janvier et le 19 avril 2002, il est consacré 858 minutes à Lionel Jospin, suivi de Jacques Chirac (826), puis de Jean-Pierre Chevènement (266), Noël Mamère (182) et Jean-Marie Le Pen (169)³⁵. Dans la démocratie médiatique, le sondage joue le rôle de grille d'analyse, nouveau *gatekeeper* de l'accès à la scène médiatique dans une logique interactionniste. On pourra s'en offusquer ou le déplorer, mais se rassurer en constatant que force reste au suffrage, puisque le citoyen ne décide pas uniquement selon le volume d'attention accordé par les médias sur la base des sondages. La « percée » d'Arlette Laguiller en 1995, ou en 2002 le (relativement) bon score d'Olivier Besancenot et plus encore, de Jean-Marie Le Pen et, *a contrario* le résultat de Lionel Jospin³⁶, rapportés au temps d'antenne mentionné plus haut, l'illustre. Les candidats bénéficiant de la plus grande exposition médiatique ne recueillent pas forcément des votes en proportion. La limite de l'influence du sondage se trouve ici mesurée.

2. Le sondage hors de l'élection

En période non électorale, le sondage d'opinion est l'instrument le moins mauvais pour connaître l'état de l'opinion. Or, par la simple affirmation de celle-ci - qu'il contribue aussi à fabriquer, *infra* - le sondage permet de faire participer les citoyens à la vie politique définie comme ensemble d'interactions entre acteurs politiques (ou échange de « coups »). Cette affirmation est un coup, puisque susceptible d'entraîner commentaires, critiques, applaudissements voire décision et mise en œuvre de politiques publiques de la part des autres acteurs politiques (dirigeants étatiques, leaders de l'opposition, médias, sociologues, etc.). Le sondage est bien un rapport social, puisque le sondé est inséré dans un système de relations³⁷. Certes, les *leaders* politiques, même en l'absence de sondages, se soucient de l'opinion publique, dont ils tentent de prévoir les réactions, mais le sondage vient en la matière leur fournir un instrument plus fiable de saisie de l'état de l'opinion. C'est, dans ce domaine, un outil plus souple que l'élection, qui (en tant que décision) oblige le dirigeant. Le sondage, lui, n'a qu'une vertu indicative, informatrice, mais cette simple information (dont le leader politique peut ne pas tenir compte) permet une extension du champ démocratique : le sondage fait exister le gouverné hors des périodes électorales. Souvent désigné à la vindicte publique les soirs d'élection (la plupart du temps par le ou les candidats battus ou leurs supporters) comme anti-démocratique (car supposé fausser l'exercice normal du choix de vote par les citoyens), il contribue donc en réalité à faire vivre la démocratie, en permettant au citoyen de ne pas seulement être un électeur ou un manifestant potentiel. Parfois, il permet même d'être (indirectement) enfin un citoyen, dans un système où le droit de vote n'est pas accordé à certaines personnes. Ce faisant, le sondage anticipe, précède les évolutions de la démocratie, et contribue même à les créer. On en donnera comme exemple la querelle survenue en 1936 entre deux pionniers des sondages, Elmo Roper et George Gallup quant à la définition des échantillons. Roper y inclut toute la population en âge de voter, y compris les Noirs du sud, qui en pratique sont le plus souvent exclus du vote, alors que Gallup ne retient que ceux qui sont réellement électeurs³⁸. Le « sondage à la Roper » s'avère plus démocratique que le système politique de l'époque, mais l'échantillon ainsi défini n'est alors plus guère conforme au corps électoral. Elmo Roper, non seulement est en avance sur l'évolution du système américain (puisque l'intégralité des droits civiques sera obtenue par les Noirs américains dans les années soixante), mais surtout il a mieux saisi le rôle exact des sondages, celui d'appréhender l'opinion, et non simplement le corps électoral. Toutes proportions gardées, l'introduction du sondage en France, à la fin des années trente, précéda aussi cet approfondissement de la démocratie qu'est le droit de vote des femmes, accordé par l'ordonnance du 21 avril 1944, et exercé pour la première fois lors des élections municipales du 29 avril 1945.

De plus, l'existence du sondage a modifié la structuration de l'expression des traditionnels « leaders d'opinion », ceux (journalistes, historiens, politistes, universitaires, personnel politique...) qui, se proclamant les meilleurs connaisseurs de l'opinion publique, prétendaient au monopole de sa formulation, sans plus de références à l'appui³⁹. Les « usurpations » symboliques de représentation sont aujourd'hui moins faciles, car plus ouvertes à la controverse. Ces porte-parole traditionnels sont d'ailleurs à l'origine de la reconnaissance du sondage, tant ils voyaient en lui le moyen incontestable d'habiller leurs affirmations d'une rationalité scientifique... avant de percevoir à quel point le sondage remet aussi en cause leur position. En effet, saisissant des données brutes, le sondage est paré d'un *a priori* de neutralité axiologique et d'objectivité - si ce n'est dans le choix et la formulation des questions ou la lecture des résultats, *infra* - auxquelles ne peuvent prétendre les autres leaders d'opinion. Un exemple illustre l'intérêt que présente le sondage en cette matière. Lors de la guerre du Vietnam, les présidents Johnson et Nixon purent utiliser les sondages d'opinion pour montrer que les activistes étudiants anti-guerre, bien que médiatiquement très visibles et politiquement très actifs, étaient en fait isolés. Ce faisant, ces élus donnaient raison à l'affirmation d'Elmo Roper qui, s'efforçant de démontrer leur contribution à la démocratie, écrivait en 1940 que grâce à eux, « les législateurs honnêtes ne devront plus hésiter longtemps sur ce que le peuple désire. De même, ils n'auront plus à craindre les conséquences d'un refus de céder à la pression d'un groupe minoritaire

broyant »⁴⁰. On pourrait penser qu'il s'agit, une fois de plus, pour des leaders d'opinion traditionnels d'appuyer leur prise de parole par des chiffres. Certes, l'apparition des sondages n'a pas fait disparaître les leaders d'opinion, mais elle a donné une nouvelle dimension à leur situation à travers la bataille pour l'interprétation des sondages, illustrant à quel point celui-ci est devenu une ressource. Cependant, derrière cette utilisation intéressée du sondage, la mesure de l'opinion peut amener celle-ci à une certaine prise de conscience d'elle-même. Le sondage attire l'attention sur des questions de société (la condition *sine qua non* étant évidemment la publication des sondages). Il contribue donc à l'information politique du citoyen, indispensable à une démocratie éclairée. L'éducation politique, nécessaire à tout choix conscient saisissant le Bien public, préoccupe penseurs et gouvernants depuis au moins Platon. Ce dernier, dans la *République*, faute d'avoir affaire à un peuple éduqué, préconise une sophocratie, et rejette dès lors la démocratie. On mesure là l'importance de la culture politique, à laquelle le sondage contribue.

En rappelant l'existence d'opinions divergentes ainsi que le volume de soutien accordé à l'opposition – ce qui n'est pas inutile quand le même parti détient tous les leviers de commande et que les élections sont espacées dans le temps – le sondage peut donc incarner une certaine forme de contrôle du citoyen sur le gouvernant, un moyen de pression dont ledit citoyen n'a certes pas l'initiative, mais dont les effets peuvent être réels. Le sondage (sondage d'opinion, cotes de popularité, baromètres..) rappelle en permanence à la majorité que son pouvoir est provisoire. Par cette pression qu'elle exerce indirectement, l'opinion fait du sondage un contre-pouvoir, intériorisé par les gouvernants. Dès lors, si notre société évolue, comme Bernard Manin en a fait l'hypothèse, d'une démocratie de débat vers une démocratie de négociation⁴¹, le sondage voit son rôle renforcé, dans un sens déjà affirmé en 1984 par Alain Lancelot, celui d'aider la transition entre une « démocratie gouvernée » et une « démocratie gouvernante »⁴². Après la République des notables et la démocratie des partis, serait venu le temps de la démocratie d'opinion ? Le sondage amène les représentants et gouvernants à tenir compte un peu plus de l'opinion, et alimente le débat, sans pour autant tomber dans cet excès souvent craint par les sceptiques, celui des gouvernants soumis aux caprices de l'opinion, énoncés par sondages. En effet, si les gouvernants tiennent réellement compte des sondages⁴³ - peuvent-ils faire autrement ? - les exemples ne manquent pas d'hommes politiques prenant l'opinion à rebrousse-poil (parfois même sans sondages), ayant pris la mesure de ce que, ainsi que nous l'énoncions *supra*, celle-ci n'est pas le corps électoral. Si François Mitterrand en 1981 soutient l'abolition de la peine de mort, c'est à rebours de l'opinion publique, et sans effet sur les suffrages qui le portèrent à l'Élysée. Le même, devenu président, nomma Pierre Bérégovoy à Matignon, en 1992, à la place d'une Edith Cresson au comble de l'impopularité sondagière, mais seulement *après* la défaite de la majorité socialiste aux élections régionales et cantonales : c'est le vote qui emporta la décision, et non des sondages répétés. De même Jacques Chirac maintint-il Alain Juppé à la tête du gouvernement (1995-1997), bien que les sondages établissent, semaine après semaine à partir d'octobre 1995, son impopularité. Enfin, pour l'ensemble des gouvernements qui doivent un jour prendre la décision d'augmenter les impôts, point n'est besoin de sondages pour savoir que l'opinion publique percevra mal cette mesure... pourtant adoptée ! Dans ce dernier cas, plus qu'exercer une influence directe, le sondage aide le gouvernant à saisir l'opinion. Il en va de même pour l'électeur et le chercheur.

II. Le sondage, aide à la compréhension de la démocratie

La contribution du sondage à la démocratie, via la mesure de l'opinion librement exprimée, parut si évidente à ses créateurs que certains envisagèrent d'appeler doxométrie la science des sondages (terme employé par Jean Stoetzel dans la revue *Sondages* dès 1939), alors qu'un institut allemand forgeait le mot de démoscopie⁴⁴. En effet, à côté des sondages d'intention de vote ou sortie des urnes, le sondage d'opinion et le sondage post-électoral, surtout, permettent de faire progresser la connaissance,

désormais basée sur des faits, des statistiques, et non plus sur une simple intuition ou affirmation. Et cette connaissance permet ensuite de déceler les évolutions de la démocratie.

1. Une utile contribution à l'étude de la démocratie

Le sondage est profitable à certaines disciplines. Si une sociologie politique moderne demeure possible en l'absence de sondage - l'ethnologie en apporte la preuve - force est de reconnaître que sa pratique s'en trouverait plus ardue, aussi bien quant à l'étude des partis politiques (sociologie des adhérents et militants) qu'à l'examen du vote. Dans ce dernier cas, le chercheur en serait réduit à simplement interpréter les résultats électoraux, sans pouvoir aller au-delà de l'analyse géographique et de la supposition sociologique. Ainsi, le « sondage sortie des urnes » (SSU) est nécessaire à la compréhension des évolutions du corps électoral, de ses motivations, en permettant de pénétrer à l'intérieur des catégories socio-professionnelles (CSP). Il manqua, par exemple, à André Siegfried qui, malgré un colossal travail de sept ans, n'a point été jusqu'au niveau de l'individu, directement interrogé, questionné sur ses choix politiques... mais « simplement » analysé en fonction de son habitat, sa religion, etc. et appréhendé au travers des groupes auxquels il appartient⁴⁵. Vingt-cinq plus tard, au pays qui les inventa, les chercheurs utilisèrent les sondages avec intérêt, dans la grande étude entreprise par Paul Lazarsfeld à Erie County⁴⁶. Roland Cayrol n'a donc pas tort d'affirmer que les sondages sont devenus « le moyen par excellence de comprendre le processus de production du vote dans une société pluraliste »⁴⁷. Par le sondage, qui explicite le vote *a posteriori* et lui affecte du sens, l'électeur comme le chercheur, après l'élection, a connaissance du sens du vote de ses contemporains⁴⁸. Ce faisant, le sondage aide donc à comprendre le fonctionnement de la démocratie, nous rappelant qu'elle n'est pas simplement un objet de débats métaphysiques ou de réflexion philosophique, mais aussi et surtout un système vivant, appliqué au quotidien par des citoyens-usagers. Dans ce cadre, le sondage reste utile à toute étude un tant soit peu sérieuse, voulant dépasser l'empirisme des faiseurs d'opinion qui, comme Louis XI questionnait son barbier Olivier le Daim, interrogent leur concierge, le chauffeur de taxi, la commerçante du coin ou tout autre homme de la rue censé refléter le fameux « bon sens populaire »... à moins que l'on ne voit en ce dernier la vraie définition de l'opinion publique ! Par ce sérieux, le sondage a quitté l'empirisme tâtonnant des *straw votes* des origines. De par ces méthodes modernes, il se rattache ainsi à la science. Le lien avec la démocratie s'en trouve alors enrichi d'un nouvel aspect, puisque la démocratie se veut elle aussi rationalité, en tant que vue et définie comme le système politique le plus conforme à l'intérêt de la société, au sens de l'utilitarisme benthamien⁴⁹. Dès lors, le sondage devient le miroir dans lequel la démocratie se reflète et constate, au fil des temps, ses propres changements.

2. Le révélateur des évolutions

Le sondage n'est certes qu'un reflet, mais il est celui de l'évolution de la société démocratique, et donc de la démocratie elle-même, avec laquelle cette société interagit. Les raisons pour lesquelles le sondage s'est imposé - notamment en France, apparemment terre promise des sondages, dont elle est la plus importante consommatrice au monde⁵⁰ - sont multiples, mais se ramènent à l'affirmation de l'individu politique, désengagé des liens partisans et des affiliations idéologiques, ce qui ne peut manquer d'avoir des effets sur la démocratie.

Ce qui a été qualifié de crise de la démocratie à la fin du XX^{ème} siècle (contexte post-soixante-huitard de méfiance envers le pouvoir, progression de l'abstention, montée des partis et votes protestataires, scandales divers et discrédit du personnel politique, voire effets de la mondialisation ou la construction européenne, pouvant mener au souverainisme, etc.) a amené les décideurs politiques à « désidéologiser » leur action, parée désormais des habits de la gestion rationnelle et dépassionnée, qualifiée souvent (et paradoxalement) « d'apolitique ». Ce phénomène, contemporain des mesures de décentralisation (loi du 2 mars 1982 notamment) se constate donc surtout au niveau de la démocratie locale, où une recherche de consensus entraîne, surtout dans les communes de petite taille, la présence de candidats « sans étiquette », de listes de défense des intérêts communaux et autres rassemblements

citoyens revendiquant une neutralité politique. A l'échelle de la nation, on relève la multiplication des autorités administratives indépendantes - donc supposées impartiales - et des experts dont l'intérêt est de ne pas être (officiellement du moins) politiquement affiliés à un parti précis. A la démocratie partisane, succède insensiblement la gestion apolitisée, d'autant plus que les politiques publiques semblent se différencier de moins en moins à mesure d'alternances politiques pourtant devenues systématiques. Or, le sondage participe évidemment de cette logique de scientificité, garantie apparente d'une gouvernance rationnelle. A preuve, nombre des critiques adressées aux sondages le furent sur le plan de son rapport à la science, à travers lequel on cherchait à atteindre son rôle politique : en le délégitimant scientifiquement, on ruinait toute prétention à un enracinement durable dans le jeu politique. Le lien est fait aussi par la classe politique, notamment en France, où la confusion entre débat scientifique et débat démocratique s'explique par la légitimité dont le personnel politique a cherché à se parer en utilisant les sondages comme instruments de légitimation.

De ce fait, la critique contre les sondages est facilitée par le fait que le sondage « travaille » sur l'humain, soit un matériau instable, changeant, portant peu à établir des lois immuables et qui, en la matière, entraîne l'existence permanente d'une marge d'erreur (entre 1 et 2%). C'est cela qui amène également une part d'empirisme, source d'approximations que le sondage n'a pu encore totalement éradiquer, soit la correction des données brutes par les sondeurs, sur la base de fausses réponses supputées. Classiquement, les intentions de vote pour les partis extrémistes sont sous-estimées, qu'il s'agisse du PCF ou plus récemment des mouvements d'extrême-droite, car certains sondés répugnent à indiquer qu'ils vont voter pour des partis présentés comme autoritaires ou révolutionnaires. Là réside une source d'erreurs, qui expose le sondage à la critique. L'analogie entre le sondage et la photographie (« à un instant T »...) a souvent été utilisée. Si tel est le cas, alors le rapprochement révèle ses limites, tant la photo est floue et mal cadrée⁵¹, du fait des non-réponses, des fausses réponses ou des catégories sociales mal appréhendées par le sondage. En 2002, les corrections effectuées en faveur de Jean-Marie Le Pen avant le premier tour, se montrèrent insuffisantes, les sondeurs n'ayant pas assez envisagé sa progression dans l'opinion⁵². Néanmoins, la méthode du sondage dit « glissant » aide le sondeur à réduire la part d'empirisme relevant de son « flair » politique, tout en permettant de corriger les effets des fausses réponses⁵³.

C'est bien pourquoi il faut rappeler qu'un sondage, à la différence d'une loi scientifiquement vérifiée et établie, ne peut permettre la prédiction. Nombreux sont les exemples de précipitation ayant mené à des erreurs ensuite portées au passif des sondages, plus qu'à celui des sondeurs : annonce de la défaite de Harry Truman en 1948 contre Dewey (or, Truman remporta l'élection), annonce d'une victoire travailliste en Grande-Bretagne en 1970 (victoire conservatrice), fortes intentions de vote pour l'Entente des Ecologistes en France en 1993 (7,8% des suffrages exprimés au premier tour des élections législatives), pole position de Jacques Chirac au premier tour de l'élection présidentielle de 1995 (il est second derrière Lionel Jospin et réunit à peine 20% des voix), et surtout plus récemment lors de l'élection présidentielle de 2002, « l'erreur » quant à l'identité du second candidat qualifié, soit Jean-Marie Le Pen. De ces quelques exemples – il y en a beaucoup d'autres – on a pu déduire régulièrement l'échec des sondages, voire leur mort et, à tout le moins, la preuve de leur absence de crédibilité scientifique, et, partant, d'utilité pour la démocratie. Or, ces erreurs n'en sont pas réellement⁵⁴, si l'on garde présent à l'esprit que le sondage électoral :

1. n'est pas destiné à prédire, ni même à prévoir, mais à comprendre comment les sondés auraient voté au moment de l'enquête. Le reproche formulé est d'ailleurs emblématique de la place que les sondages occupent dans notre espace démocratique. Lorsque, les soirs d'élection, il est affirmé que « les sondages se sont trompés », cela révèle le présupposé que les élections allaient vérifier si les sondages avaient raison ou non, ce qui revient à faire du sondage le mètre-étalon de l'opinion publique. Dès lors, il existe bien ici une dérive, revenant à conférer aux sondages une place exagérée, ne serait-ce que parce que la confiance ainsi accordée excède le rôle et la nature des sondages ;

2. n'est pas le seul type de sondage. Le sondage post-électoral ne fait pas l'objet de ce genre de critiques. Un SSU enregistre un fait, soit les votes émis (et non pas de simples intentions de vote). Il convient donc de ne généraliser ni les reproches systématiques ni les louanges béates ;

3. a fait l'objet de différentes améliorations techniques dans sa réalisation, destinées à réduire les incertitudes résultant des non-réponses, des mensonges, ou encore de la volatilité électorale (soit le fait de décider tardivement – parfois le jour du scrutin – pour qui voter, ainsi que le fait de changer de vote régulièrement, rendant difficile les projections).

Ce dernier phénomène, comportement électoral croissant, gêne considérablement les instituts de sondages, confrontés à une masse importante d'individus dont la réponse n'est pas définitive, susceptibles de changer d'avis entre le jour de l'enquête et celui du scrutin, ou n'ayant pas encore effectué leur choix. Cette attitude se développe constamment depuis une vingtaine d'années⁵⁵. Mais, au-delà du problème technique, cette difficulté pour les sondages reflète l'évolution d'une démocratie où le vote n'est plus le seul moyen d'expression souveraine.

La maturation et l'affirmation du sondage sont donc liées à l'évolution de la démocratie, qu'elles accompagnent et nourrissent autant qu'elles en profitent. Le sondage se situe donc au carrefour des rapports entre science et démocratie, illustrant la contribution de la première au fonctionnement de la seconde, à condition que le sondage soit réalisé et utilisé (interprété donc) avec sérieux. Dès lors, le sondage agit comme révélateur des conceptions de la démocratie, qui transparaissent à travers les jugements portés sur lui.

Le sondage ou la maïeutique de l'idée démocratique

Si l'un des intérêts présentés par le sondage est de permettre de rendre, dans une certaine mesure, sa libre expression au citoyen-sondé (*supra*), il va de soi qu'après un temps d'intérêt pour ce nouvel instrument, ceux qui « se considéraient comme les vecteurs de l'opinion publique éclairée »⁵⁶ réagirent plutôt défavorablement à l'implantation (définitive ?) du sondage. Une partie des critiques émises contre celui-ci s'explique par ce genre de rancœur mais pas seulement. En effet, l'attitude envers les sondages, qu'elle soit, comme ici négative ou au contraire approuvante, est révélatrice d'une conception de la démocratie. C'est pourquoi les critiques adressées au sondage visent parfois en fait la démocratie dans sa forme actuelle, c'est-à-dire inspirée par le libéralisme. Les adversaires des sondages étendent au suffrage universel le déni de caractère scientifique utilisé contre le sondage, profitant du parallèle entre les deux moyens d'expression afin de retirer au suffrage universel la sacralité dont il est paré. Il faudra donc ici, pour examiner les critiques portées envers les sondages (I), introduire la comparaison avec le suffrage universel, et ce dans la perspective de l'évolution de la démocratie vers une forme participative accrue, puisque la démocratie, loin d'être un modèle achevé, reste perpétuellement un idéal à atteindre (II).

I. Un objet de critiques

La première critique, par ordre logique, serait que l'opinion publique n'existe pas, ou plutôt qu'elle n'est pas celle que les sondages prétendent mesurer, pour plusieurs raisons.

1. La première tient au principe même d'existence de l'opinion. Les sondages ne se borneraient pas à enregistrer une opinion existante (préexistante, même, au sondage), mais la fabriqueraient, la façonneraient pour les besoins de l'enquête⁵⁷. On développe alors la vision, assez élitiste, d'une opinion infantile, facilement manipulable par les roués enquêteurs, pour les besoins de clients

(commanditaires des sondages) en quête de légitimation facile⁵⁸. S'il ne saurait être question d'affirmer la permanence de l'opinion (*infra*), sa négation systématique n'est pourtant pas recevable, d'autant plus que cette négation est aisément transposable au corps électoral. Ce rapprochement, plus implicite qu'avoué, est d'ailleurs effectué par certains adversaires des sondages. Nonna Mayer l'analyse clairement : en France, « le débat a très tôt glissé du terrain scientifique au terrain politique et à la critique de la démocratie représentative. Le sondage d'opinion et le suffrage universel sont accusés du même biais atomistique : croire que l'opinion réelle se réduit à la simple addition des opinions individuelles, qu'on les recueille dans l'urne ou dans le face-à-face de l'enquête par sondage »⁵⁹. On mesure par là même à quel point la science sert donc ici de champ de bataille à l'affrontement entre les deux conceptions. Effectivement, l'exploitation du sondage, comme celle du vote, repose sur un rapport entre majorité et minorité. On définit, par le nombre, une majorité (« 60% des Français pensent que... »), afin de dégager une tendance générale au sein de l'opinion, de même que le vote révèle l'inclinaison générale du corps électoral en faveur de tel candidat, parti ou programme. La nuance (de taille cependant), est que le sondeur n'est pas choisi par les sondés, qui ne l'ont pas investi de la mission de les interroger. Alors que le corps électoral produit le représentant grâce à l'élection, le sondeur révèle l'opinion, dans un mouvement inverse. L'élu incarne le peuple souverain qui l'a désigné, là où le sondeur est davantage « l'accoucheur » d'une opinion qui ne l'a pas choisi⁶⁰. Sa légitimité en est-elle remise en question ? Contrairement à l'élu, il ne peut en aucun cas prétendre s'exprimer ou agir au nom de l'opinion, puisqu'il n'en est pas issu. Cependant, à moins d'être adhérents d'un parti politique (et seulement si celui-ci fait désigner le candidat par les adhérents), les électeurs choisissent-ils au sein de celui-ci le candidat qui se présente ensuite aux suffrages du corps électoral ? Dans l'isoloir, comme face au sondeur, le citoyen-Janus, électeur et sondé, départage des candidats qu'il n'a pas sélectionnés en amont, et la non-réponse au sondage devient alors, en cas d'insatisfaction face à l'offre, l'équivalent de l'abstention. De plus, et comme cette dernière, la non-réponse peut être politisée – donc ne pas simplement refléter l'incompétence politique, faute de culture adéquate – et constituer alors une réponse⁶¹. Le sondage prend alors figure d'un reflet de la démocratie, soumis, *mutatis mutandi*, aux mêmes aléas qu'elle.

Partisans comme adversaires des sondages se rejoignent d'ailleurs dans la reconnaissance du lien entre la logique du sondage et celle du vote. Pour les premiers, Jean Stoetzel affirme que « les sondages d'opinion sont nés dans des sociétés à régime parlementaire, et la philosophie politique auxquels ils correspondent est celle du suffrage individuel »⁶². Au titre des seconds, Patrick Champagne note également que le sondage repose sur la même croyance que le suffrage universel, soit pour lui un principe politique mais non scientifique : l'idée que chaque voix en valait une autre, sans tenir compte de la valeur de l'avis (principe couvert, de plus, pour le sondage, d'une apparence scientifique).

2. De ce fait, on voit poindre le principal argument à la réfutation de l'existence de l'opinion, à savoir l'incompétence du sondé (et donc de l'électeur) qui fausse l'addition des avis recueillis, mêlés indistinctement. S'appuyant sur les analyses de la sociologie américaine (laquelle met en lumière le faible niveau de compétence politique du citoyen), Philip Converse⁶³ contestait dès les années 60 l'utilité des sondages. En France, les traditionnels leaders d'opinion (*supra*), furent les premiers à attaquer les sondages sous cet angle⁶⁴, rejoints plus tard par un groupe d'intellectuels, tels Pierre Bourdieu (doutant que chaque sondé qui répond ait une opinion⁶⁵) puis, entre autres, Patrick Champagne⁶⁶. Paradoxalement, le constat de la faible capacité politique des citoyens vint des résultats d'enquêtes... par sondage, lequel se mettait alors involontairement lui-même en danger. En contribuant « à désenchanter la citoyenneté démocratique »⁶⁷ par cette révélation, le sondage posait la question de sa propre utilité. Que vaut donc le jugement d'un citoyen peu apte politiquement ? A quoi bon recueillir l'opinion d'individus ignorants, que ce soit dans un questionnaire ou même dans une urne ? La réponse sera double. D'une part, il est irréfutable que certains citoyens soient politiquement ignorants. Néanmoins, cela démontre une fois de plus que le sondage ne fait que refléter la réalité de l'électorat. L'incompétence politique de l'échantillon reflète celle du corps électoral, et illustre

l'intérêt de telles enquêtes pour la connaissance de la situation politique, fut-ce au prix de la révélation que le roi est nu et de la démythification de la démocratie. Peut-être, d'ailleurs est-ce implicitement ce que certains lui reprochent, de désacraliser le vote⁶⁸, en révélant l'origine sociologique des suffrages ou les motivations des électeurs ? Pourtant, si la religion est fondée sur le secret, la démocratie, elle, postule la transparence, et ne se porte pas plus mal de ces révélations. Loïc Blondiaux relève avec justesse que, s'il y a peu de connaissances politiques et d'intérêt, les foules adoptent le plus souvent des attitudes modérées et raisonnables, de bon sens, rejetant les extrêmes⁶⁹ (ce qui revient à inverser la vision commune de la psychologie des masses, postulant le caractère rationnel de l'individu, dévoyé dès qu'il est en groupe et porté à la violence, tel que l'envisageaient entre autres Gustave Le Bon et Gabriel Tarde)⁷⁰. Cette agrégation du groupe compense les insuffisances individuelles et George Gallup remarquait pertinemment que la démocratie « n'exige pas que tout homme soit un philosophe politique. Elle exige simplement que la somme totale des opinions individuelles aboutisse à quelque chose qui ait un sens »⁷¹. De ce fait, l'argument selon lequel il est contre-nature que les avis d'une majorité inculte et d'une minorité éclairée soient ainsi agglomérés, n'est pas recevable. On pourrait d'ailleurs lui opposer la réflexion d'Emmanuel Rivière et Delphine Martelli-Banégas, selon qui, si tous ont une opinion et qu'il y a consensus sur la manière dont le problème se pose, alors il n'est guère besoin de savoir si les opinions se valent pour les comptabiliser⁷². De fait, la participation électorale, comme la réponse au sondage, ne dépend pas seulement de la connaissance, de la culture politique. Si la sociologie américaine a montré que la majorité de l'électorat est politiquement peu intéressée et faiblement instruite, force est de constater que le citoyen vote pourtant, malgré ces lacunes, puisque le pourcentage de citoyens se déclarant assez ou complètement inintéressés en politique, n'équivaut pas au volume des abstentions, plus faible. Un exemple l'illustre, en rapprochant les tableaux suivants, puisque, la même année, il est possible de comparer l'intérêt des citoyens pour la politique et leur participation électorale⁷³.

	1988	1995
Beaucoup	10	12
Assez	32	37
<i>Beaucoup + Assez</i>	42	49
Peu	38	36
Pas du tout	20	15
<i>Peu + Pas du tout</i>	58	51

Tableau n° 1. *Intérêt politique*

Source : Daniel BOY et Nonna MAYER, *L'électeur à ses raisons*, Presses de Sciences Po, 1997

	1988	1995
Election présidentielle	18,61%	21,62%
Elections législatives	34,8%	(1997) 32,1%
Elections municipales	(1989) 27,2%	30,6%

Tableau n°2. *L'abstention au premier tour des principales consultations électorales (en % par rapport aux inscrits)*

On constate qu'à chaque enquête la majorité des sondés se déclare peu ou pas du tout politiquement intéressée ; or, le vote ne s'en ressent pas dans la même proportion. Dès lors que l'enjeu est important, une part notable des personnes inintéressées vote. Cela conduit donc à former le modèle de l'indifférent-participant, et à prendre en considération d'autres unités de mesure que la seule compétence politique. Ainsi en est-il aussi pour le sondage.

D'autre part, est-il établi que le citoyen est si peu compétent dès qu'il s'agit de politique ? Selon Paul M. Sniderman, Simon Jackman et Vincent Tiberj, les reproches de Pierre Bourdieu et John Zaller⁷⁴ (chef de file des constructivistes) sont fondés car logiques, du fait de l'image que donne l'entretien de sondage traditionnellement pratiqué, mais ces critiques, en fait, minimisent les capacités de raisonnement des citoyens sondés⁷⁵. Non seulement il existe des cas où, contrairement à l'un des postulats de Pierre Bourdieu, tout le monde a une opinion⁷⁶, mais le sondage, pour mettre en lumière la compétence politique des sondés, a aussi fait l'objet d'améliorations marquantes, grâce à une redéfinition de la méthode d'enquête et de la place de l'enquêteur. Ainsi, et en réponse aux critiques adressées notamment par Philip Converse (*supra*), un courant américain a entrepris de rénover la technique du sondage, en postulant une certaine rationalité de l'électeur, dont les réponses sont étayées, lors de l'enquête. On a pu ainsi dégager les techniques de sondages dites du « stop and think », du sondage argumentatif, de « manipulation de la source »⁷⁷ ou encore de sondage délibératif⁷⁸, outre le « sondage glissant » mentionné *supra*.

En poursuivant le parallèle avec le vote, on ajoutera que si l'on admet que l'électeur n'a pas forcément une opinion précise sur la question soumise au référendum, ni sur le programme du parti ou du candidat pour lequel il vote, pourquoi demanderait-on plus au sondé qu'à cet électeur qu'il est aussi ? Ainsi, le sondage met en lumière, par comparaison, les paradoxes de la démocratie électorale. Pour ne prendre qu'un exemple, un citoyen ne vote pas forcément pour le candidat ou le parti le plus proche de ses opinions, et le fait en connaissance de cause⁷⁹. Constater cela permet de nuancer une autre critique traditionnelle, en appui de la contestation de la scientificité du sondage, soit le reproche de ne pas refléter l'opinion réelle (si tant est qu'elle existe), et de ne pas tenir compte des fausses réponses. Même en intégrant les imperfections d'un vote lors duquel un nombre important d'électeurs n'exprime pas forcément son opinion réelle, peut-on demander au sondage d'être plus précis, dans la mesure où on l'estime inférieur au vote ?

3. Dans une perspective complémentaire, les critiques ajouteront que la question posée dans un sondage peut être mal comprise par l'enquêté, faussant alors le résultat publié. L'argument relève indéniablement du bon sens, et un exemple célèbre l'atteste⁸⁰. Cependant, il n'en reste pas moins que l'électeur peut aussi détourner l'objet du référendum, consultation toujours propice à l'expression d'un mécontentement sans rapport direct avec la question posée. Pour autant, le principe référendaire n'est pas remis en cause. On objectera encore, avec raison, que des erreurs et maladresses peuvent se produire à chaque étape du sondage, tenant au caractère humain et donc faillible du sondé aussi bien que de son interlocuteur. Or, plusieurs enquêtes démontrent que cette présence du sondeur aurait plutôt des effets positifs, dans le sens d'une approche au plus près de la réalité de l'opinion du sondé. Philippe Méchet, directeur du département des études politiques de la SOFRES, relève que, dans la méthode de sondages, le face-à-face apporte des résultats plus satisfaisants que l'enquête par téléphone, notamment pour évaluer le vote en faveur du Front national⁸¹. Une telle affirmation n'a rien de surprenant, car elle ne fait que reprendre les résultats d'expériences, menées notamment aux États-Unis, et désignées sous le nom « d'effet pommade »⁸². Mis en face d'un sondeur s'efforçant de créer un sentiment de sympathie avec le sondé, et le flattant, le sondé ainsi mis en confiance a plutôt tendance à livrer le fond de sa pensée (qu'il aurait dissimulé sous une non-réponse ou une fausse réponse avec une méthode classique)⁸³. Tout en illustrant l'importance des conditions de production autant que la nécessité de rigueur scientifique lors de sa réalisation, le sondage « avec pommade » agit donc bien comme facilitateur de l'expression. Cela contribue à une meilleure connaissance de la démocratie par le chercheur et par le citoyen lui-même, en donnant une image plus exacte de l'état de l'opinion. D'ailleurs, dans la comparaison avec l'élection, certains auteurs voient même le sondage comme plus propice à l'expression d'une opinion sincère que le vote. Jean Stoetzel et Alain Girard estiment que, lors des élections, l'électeur, pressé par la propagande des partis, est aussi impressionné par l'enjeu du vote (qui engage le pays), alors que le sondage n'ayant pas cet enjeu, est beaucoup moins impressionnant, et permet même une réflexion plus sereine⁸⁴. Si l'on admet cette appréciation,

le sondage enregistrerait donc une opinion plus conforme à la réalité. Celle-ci, à travers le vote, n'est d'ailleurs pas exempte de ces erreurs dénoncées dans le sondage. C'est la raison d'être de la justice électorale que de rectifier les erreurs matérielles dans le décompte des votes ou les irrégularités de campagne, et de sanctionner, le cas échéant, ceux qui s'en seraient rendus volontairement coupables. Le sondage, une fois encore, s'affirme donc comme auxiliaire de la démocratie, en aidant, non seulement à son étude, mais aussi à son expression.

4. Enfin, et l'on touche également à une critique majeure, on reproche au sondage de présenter une opinion sans justification, coupée des réflexions qui l'ont produite. Le principal tort du sondage serait donc de relever d'une logique individualiste, en interrogeant un citoyen saisi en dehors de tout contexte social ou politique et sans considération pour son environnement. Cela reviendrait donc à reproduire la logique électorale issue de la conception libérale d'une démocratie politique et non sociale⁸⁵, elle aussi objet des critiques dans une perspective sartrienne dénonçant les « élections, pièges à cons »...⁸⁶. A cela, on opposera plusieurs arguments.

Ecartons de prime abord celui d'une opinion sans justification. Lors du sondage, il est possible de demander aux sondés de justifier leur opinion (questions complémentaires). De même, il existe plusieurs méthodes récentes, destinées à amener le citoyen à réfléchir et peser sa réponse (*infra*). Si l'on poursuit l'analogie avec le vote, demande-t-on aux citoyens qui viennent d'accomplir leur devoir électorale de justifier leur choix ? Curieuse attitude, de la part des détracteurs des sondages, que celle qui consiste à rappeler l'infériorité de ceux-ci envers le vote, puis d'en exiger plus qu'on n'en demande au suffrage !

Les critiques portées à l'existence même de l'opinion publique sont plus effectives. Il est possible ici de s'accorder avec Pierre Bourdieu pour reconnaître que le sondage d'opinion ne résume pas l'état de l'opinion (laquelle est traversée de lignes de forces, d'oppositions...), et d'autant plus que cette position n'est pas réfutée par les défenseurs des sondages. Au premier rang de ceux-ci se trouvent Jean Stoetzel et Alain Girard, selon qui « pas plus qu'elle n'est une chose, l'opinion publique n'est pas la somme des opinions individuelles. La présentation sous forme de courbes ou de pourcentages des résultats de l'observation ne doit pas prêter à équivoque. Un individu n'est pas un objet séparé, qui se peut ajouter à un autre objet. Aucun n'est indifférencié, mais chacun se situe dans un réseau de relations sociales, liées à son âge, son sexe, et ses différents groupes d'appartenance, résidentiels, professionnels, religieux ou autres. L'opinion qu'il découvre face à l'événement n'est pas formulée dans le vide, à partir d'on ne sait quel néant, mais résulte dans une large mesure des traits particuliers de sa personnalité sociale, qui le disposent à agir de telle ou telle manière »⁸⁷. Roland Cayrol ne dit pas autre chose. Reconnaisant que l'opinion publique n'existe pas, il écrit qu'il existe en revanche « des opinions individuelles, façonnées à partir de cadres sociaux ; ce sont des groupes de pression, des intérêts en lutte dans la société, des conflits, des tensions »⁸⁸. Dès lors, en enregistrant cette opinion, le sondage saisit le produit du fait démocratique, une démocratie autant sociale (relations, réseaux, appartenances..) que politique. Il permet d'appréhender des opinions exprimées par des individus, dans une situation artificielle (l'enquête). En agrégeant des opinions individuelles, il construit l'opinion, comme toute opération scientifique bâtit un objet d'étude. Le sondage électorale, dans ses *a priori* techniques, se fonde sur une loi dégagée par l'analyse du vote (laquelle, on l'a dit, ne pourrait guère se passer des enquêtes par sondage, et n'est possible que là où existe une démocratie pluraliste pratiquant des élections compétitives), soit celle de l'électeur captif (modèle environnemental, ou écologique). Le sondage repose sur l'idée que l'échantillon sélectionné est représentatif de l'ensemble de la population considérée et dont on veut mesurer l'opinion. On retrouve le postulat scientifique que les mêmes causes produisent les mêmes effets : l'opinion de l'échantillon est l'opinion de ceux qui correspondent aux individus présents dans l'échantillon, par application de la loi des grands nombres (définie au XVIIIème siècle par Bernoulli dans *Ars conjectandi*, qui fonde la méthode d'estimation à partir d'un échantillon de population)⁸⁹. Dès lors, c'est cette proximité entre sondage et théorie de l'électeur captif qui permet, en attaquant l'un, d'atteindre l'autre, en considérant que le vote n'est en fait pas libre

puisque conditionné par la socialisation, et partant, que la conception libérale ne produit qu'une apparence de démocratie. En effet, la théorie, de l'électeur captif envisage un citoyen « prisonnier » inconscient de son milieu social, de sa socialisation, son environnement, etc. avec le postulat que les autres individus ayant suivi le même « parcours » au long de leur vie auront les mêmes idées, le même vote que l'électeur en question. Cette conjonction des postulats amène une contribution croisée à l'étude de la démocratie, dont les ressorts se trouvent ainsi résumés dans les méthodes d'enquête. Quant aux critiques qu'il est possible d'adresser à ce rapprochement, ces reproches mêmes sont encore parallèles. Si l'échantillon n'est pas exactement représentatif de la population à étudier⁹⁰, la théorie de l'électeur captif a également été remise en question, au motif qu'elle ne retracerait pas l'intégralité des attitudes politiques.

On le voit, le conflit ici porte sur le rapport de l'individu au groupe, à la dimension collective résultant de la vie en société. Entre autres auteurs, Alain Lancelot ne s'y est pas trompé⁹¹, qui affirme se faire l'avocat des sondages de par sa conception de la démocratie, « incurablement libérale »⁹². Le débat serait-il donc entre démocratie libérale et démocratie socialiste, du fait justement de leurs divergences quant à l'existence de l'individu ou son rapport à l'ensemble, sa place dans la collectivité ? Or, la controverse sur le sondage a ceci d'intéressant qu'elle révèle des positions surprenantes - à première vue - loin des habitudes doctrinales. Défenseur du suffrage universel, Alain Lancelot se fait l'adepte d'une démocratie de masse avec laquelle le libéralisme s'est pourtant peu assimilé, et s'oppose à une démocratie élitiste accaparée par un groupe d'intellectuels qu'il soupçonne d'inspiration totalitaire. L'auteur rejette la vision bourdivine de sondages manipulés et manipulateurs au service de l'autolégitimation des élites politico-sociales. S'il en était ainsi, rétorque-t'il, les dirigeants n'auraient guère intérêt à diffuser les sondages, puisque ceux-ci participent d'une culture de liberté, alors que l'emprise sur les esprits est renforcée par l'ignorance et le manque de culture politique⁹³. De cette bataille à fronts renversés, il ressort que l'appui sur les masses contre l'élite ne surgit pas de là où on l'attendait... De plus, il est paradoxal que les *refuznicks* des sondages contestent cet artefact qu'est l'opinion publique (ce que, on l'a vu, les sondeurs et leurs défenseurs ne nient pas), alors qu'ils adhèrent – ou adhéraient – à cet autre artefact qu'est la classe ouvrière : Karl Marx lui-même reconnaissait que tous les ouvriers n'avaient pas de conscience de classe (d'où la notion de lumpenproletariat). Quant à Lénine, il l'avait tellement constaté en Russie qu'il en forma la théorie de l'avant-garde (envisagée également par Trotsky), substituant le parti bolchevique à une classe ouvrière défaillante !⁹⁴ Dans le débat sur les sondages, la position d'Alain Lancelot est emblématique de l'évolution des conceptions politiques, car cette défense d'une « démocratie libérale de masse » illustre la mutation du libéralisme déjà entrevue sous la plume de Valéry Giscard d'Estaing évoquant le groupe central⁹⁵. Derrière l'apparente inversion des positions idéologiques traditionnelles, on distingue une cohérence, apportée par le sondage qui réunit logique individualiste et dimension collective. En effet, si le vote reste un acte individuel, il s'insère au sein d'une pratique collective, dont le sondage donne la dimension : en allant voter, l'électeur connaît les grandes tendances du vote de ses contemporains⁹⁶. Dès lors, plus que d'extirper et d'isoler l'individu du groupe, ce qui est reproché aux sondages par ses détracteurs, serait au contraire de relier la masse et le comportement individuel, dans un processus de pacification qui contredit la théorie de la lutte des classes, autant qu'il illustre la montée en puissance de cette classe moyenne, aussi appelée « couches moyennes salariales » ou « groupe central ».

Face aux faits, on conçoit donc que les sondages aient amené certains au pragmatisme, et que la réconciliation entre individu et masse, via les sondages, ne soit pas uniquement le fait d'intellectuels favorables aux sondages, mais aussi de praticiens de la chose publique, moins durablement rétifs aux enquêtes d'opinion. En effet, les partis politiques contribuèrent à la banalisation des sondages, de par les commandes passées aux instituts. Le mouvement gaulliste, dont l'appui sur le suffrage universel est l'un des éléments constitutifs – sur ce point, il est bien dans la lignée du bonapartisme⁹⁷ – a

beaucoup fait pour l'implantation des sondages, en qui il voyait un moyen complémentaire de légitimation, en dehors des élections. L'absence de médiation du sondage satisfaisait la théorie du lien entre le chef de l'Etat et le peuple, chère au Général, s'appuyant sur l'opinion contre les partis, voire contre le Parlement (ainsi en 1962 et 1969, lorsqu'il utilisa l'article 11 de la Constitution pour réviser celle-ci, plutôt que l'article 89 qui nécessitait les votes des deux assemblées). En 1966, le Parti Communiste Français commande à l'IFOP l'enquête la plus importante jamais réalisée jusqu'alors pour un parti (intentions de vote, formation des attitudes.. sont prises en compte), importante contribution à la reconnaissance des sondages, de la part d'un parti qui, se posant en incarnation de la classe ouvrière, était censé connaître par essence ses desiderata, et donc ne pas avoir besoin de recourir au sondage. Quant au Parti socialiste, après une certaine méfiance reflétant les critiques classiques, il a évolué sur la question. Gérard Le Gall, expert es sondages au PS, l'affirme : le socialisme démocratique, ouvert au progrès, ne peut rejeter le sondage⁹⁸. L'ouverture aux sondages s'avère donc un indicateur de l'évolution de la démocratie interne aux partis politiques, ici dans le sens d'une acceptation du libéralisme politique (« socialisme démocratique ouvert au progrès ») via le modèle social-démocrate, de facto entériné en 1991 au congrès de la Défense, avec l'abandon des dernières références marxistes. Encore une fois, l'intégration des sondages se fait de concert avec les progrès du libéralisme et du modèle de démocratie qu'il véhicule ; encore une fois, le rapport aux sondages est révélateur du rapport à la démocratie et au régime politique, et donc en l'occurrence, à la Cinquième République. C'est en ce sens et grâce à cette osmose que le sondage peut contribuer à faire évoluer la démocratie.

II. Un facteur d'évolution vers une démocratie participative

Les rapports entre sondages et régime politique relèvent donc d'une logique interactionniste. En France, on le constate puisque l'instauration du régime de 1958 favorisa l'implantation des sondages, lesquels, ensuite, contribuèrent à l'évolution de celui-ci, dans la même perspective d'émancipation du citoyen.

1. Pour Loïc Blondiaux, si le sondage naquit et se développa aux Etats-Unis dans les années 1930, c'est que le régime politique l'y favorisa, du fait de l'existence d'un mythe fondateur de l'autogouvernement, du droit inconditionnel de l'homme de la rue à se faire entendre (comme en témoigne, au moment où arrivent les sondages, le film de Frank Capra, « M. Smith au Sénat ») et du bon sens populaire, terreau heureux à l'appréhension de l'opinion publique. De plus, l'élection présidentielle a induit une nationalisation de la vie politique, également propice à la mesure de l'opinion publique, de même que le rôle central de l'exécutif qui, face au Congrès, s'appuie sur l'opinion. Cette prépondérance « facilite l'imputation à quelques responsables des décisions prises », cette facilité favorisant là encore la cristallisation de l'opinion. De telles conditions n'existaient pas en France à la même époque et il faudra attendre la Cinquième République pour les trouver. Dès lors, par effet d'entraînement, on comprend que ce soit ce régime qui ait vu la réelle implantation des sondages⁹⁹. On ne peut que partager cette analyse, mais il est possible d'aller encore un peu plus loin et d'avancer une nouvelle hypothèse.

Si le sondage s'est particulièrement implanté en France - au point que chaque « erreur » signalée, fut-elle vivement décriée, ne suffit pas à remettre en cause sa position dans le paysage politique - c'est peut-être aussi, en plus des raisons ci-dessus mentionnées, dû à un mimétisme certain avec la Cinquième République. Non seulement le régime établi en 1958 crée les conditions propices à l'affirmation des sondages, mais qui plus est, il présente avec eux une parenté qui, vue du côté du citoyen, conduit à assimiler dans une même démocratie nouvelle le régime et les sondages. Nous avons dit au début de cette étude que le sondage tel qu'entendu par nous correspondait plutôt à la démocratie représentative adoptée par les pays occidentaux. Le principe même du sondage - un petit groupe répond pour l'ensemble - relève bien de cette logique représentative. Or, l'absence de médiation indispensable (en exceptant celle du sondeur) s'apparente plus à la démocratie directe,

voyant le sondage comme un moyen d'expression du peuple sans intermédiaire, et nous avons souligné *supra* l'appui gaullien sur l'opinion, qui contribua à l'essor du sondage en légitimant son objet d'étude. Or, le régime constitutionnel né en 1958 est d'un type hybride, combinant souverainetés nationale et populaire, démocraties directe et représentative¹⁰⁰, autant que régimes parlementaire et présidentieliste. Le sondage s'inscrit donc sans difficultés dans cette combinaison constitutionnelle d'éléments de démocratie directe (référendum, suffrage universel) et représentative (élections de parlementaires et du chef de l'Etat, proscription du mandat impératif), dans une même logique d'un nouveau modèle démocratique mixte. De plus, nombre des effets du nouveau système présentent une frappante similitude avec le principe du sondage. On citera le référendum, qui, par sa réponse limitée à *oui* ou *non*, induit une pratique binaire qui renvoie au modèle des réponses fermées pratiqué dans nombre de sondages (là aussi, par le choix limité aux réponses *oui* ou *non*), dans une même simplification peu nuancée, l'abstention ou le vote nul étant ici l'équivalent du « ne se prononce pas ». Lors de l'apparition des sondages aux Etats-Unis, retrace Loïc Blondiaux, l'expression « référendum par sondage » ou *sampling referendum*, avait même été forgée¹⁰¹, et la France reprit, un temps, cette analogie¹⁰², à la fin d'une IIIème République qui, rappelons-le, ne reconnaissait pas le référendum, toujours suspect de dérive plébiscitaire. On peut dès lors, comme le fait cet auteur, parler d'élargissement de l'espace public par le progrès technique. Or, l'innovation ainsi apportée est d'importance, si l'on se rappelle que Benjamin Constant a montré que la modernité se traduisait par l'éloignement des citoyens de l'espace public, dû à l'élargissement de la communauté politique et au repli du citoyen sur la sphère privée¹⁰³. Ensuite et par delà le référendum, le sondage est également servi par la bipolarisation de la vie politique. Celle-ci a été induite par la révision constitutionnelle de 1962 établissant l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel direct¹⁰⁴. D'une part, en renforçant la personnalisation de la vie politique, elle favorise les sondages, via les cotes de popularité, mesures d'intention de vote et autres études d'image. Dès 1959, *France-Soir* publie régulièrement un indicateur de la popularité du Général. D'autre part et surtout, le second tour confirme cette logique binaire déjà observée dans le référendum, et qui entraîne encore d'autres dualités. Le rassemblement existant de chaque côté du clivage du second tour, autour des deux candidats, entraîne une bipolarisation durable de la vie politique qui, par voie de conséquence, légitime et banalise les sondages. Le positionnement des partis et du personnel politiques autour des deux finalistes du second tour n'est que le prélude, une fois l'élection terminée, à un classement entre majorité et opposition, lequel confère aux élections législatives une dimension différente de celle qu'elles revêtaient sous les Républiques précédentes. Désormais, elles permettent de désigner une majorité stable (notamment depuis que la dissolution a été facilitée), et sont donc dotées d'un enjeu supérieur puisque porteuses d'une alternance effective. Le rôle de l'électeur s'en trouve renforcé, et donc davantage encore sujet à mesure par sondage. De ce fait, on assiste à la diffusion et à la stabilisation du clivage gauche-droite, s'appliquant même au niveau local. Symboliquement (mais est-ce un hasard ?), l'UNR, mouvement gaulliste, fut en 1962 le premier parti commanditaire de sondages au plan local¹⁰⁵, avant que l'union de la gauche réalisée en 1972, ne favorise elle aussi la diffusion du clivage dans la vie politique locale, du fait de la nouvelle donne créée dans les départements et les communes par cette coalition qui entraîna la fin des vieilles alliances locales anti-communistes du type « Troisième Force », et justifia alors la réalisation de sondages politiques locaux. Par tous ces éléments, le sondage s'inscrit donc dans le paysage de la Vème République, comme l'un de ses éléments constitutifs. Dans le symbolique face-à-face de 1962 entre Paul Reynaud affirmant que la République se trouvait dans l'Assemblée nationale, et un député gaulliste lui rétorquant qu'elle était dans le peuple, les faits donnent raison au second : l'opinion s'affirme, les sondages l'accompagnent. Enfin, outre l'élection présidentielle, la Vème République a multiplié les consultations électorales, autre élément de banalisation et d'intégration des sondages dans le paysage politique. Ainsi en est-il des élections européennes (1979) et régionales (1986) et des référendums locaux¹⁰⁶, en attendant, peut-être, l'élection au suffrage universel direct des organes délibérants des structures intercommunales. Les institutions de la nouvelle République ont donc eu un effet d'entraînement sur les sondages, non seulement parce qu'ils ont alors semblé utiles, voire

indispensables, à la vie politique nouvelle, mais aussi parce qu'ils contribuaient à former un nouveau citoyen, plus consulté qu'auparavant, que ce soit lors de votes plus fréquents ou par le biais des enquêtes d'opinion. Pour le citoyen, le sondage et la nouvelle pratique des institutions ont pu sembler aller de concert, dans une conjonction logique aboutissant à un nouveau type de démocratie. De ce fait, les sondages, loin de constituer la « pollution de la démocratie » (*supra*) ou l'un des éléments de sa « crise », figureraient au premier rang des facteurs d'évolution vers une nouvelle démocratie, mouvement entamé dès les années 30 aux Etats-Unis, et une quinzaine d'années plus tard en France. Cette démocratie favoriserait une intervention plus directe et plus régulière du citoyen, et ce n'est qu'en ce sens que le sondage nuirait à la démocratie représentative. S'il est l'un de ses fossoyeurs (et le terme est exagéré, puisque la représentation n'est pas appelée à disparaître mais à se refonder), c'est uniquement parce qu'il est également l'un des accoucheurs d'une démocratie plus participative.

2. Le succès des sondages, on l'a souligné *supra*, réside en partie dans l'absence d'obligation de truchement pour en tirer des interprétations, ce qui peut satisfaire un certain type de citoyen détaché des intermédiaires classiques, voire désireux d'un engagement plus direct et efficace sur la scène politique. Le résultat produit par le sondage, sous forme de pourcentages et mis en tableau, peut s'apprécier par ce citoyen seul. Le succès des sondages, en ce sens, est bien délégitimation des corps intermédiaires et affirmation de l'individu, processus en germe depuis les Lumières et le triomphe du libéralisme politique¹⁰⁷. C'est ce qu'exprime Jean de Legge, pour qui « les résultats des sondages d'opinion se donnent comme vérité immédiate à l'inverse du discours scientifique qui se construit par la médiation du chercheur ou de l'analyste. La popularité des sondages tient au fait qu'ils se donnent comme un moyen d'investigation scientifique qui se suffit à lui-même, comme si les lunettes faisaient l'astronome ou la cornue le chimiste »¹⁰⁸. Dès l'origine des sondages, leurs défenseurs ont mis en exergue l'autonomie ainsi accordée à une citoyenneté renforcée. En 1940, dans l'article « Les sondages d'opinion comme voix de la démocratie », Paul Cherington, associé d'Elmo Roper, écrit que « à la place d'une opinion publique qui n'était que le lourd glissement d'un protoplasme gélatineux, l'opinion publique a fini par devenir organique. Elle n'a pas encore acquis ses deux jambes de derrière et une voix qui lui permettraient de se lever et d'aboyer, elle a au moins des idées et n'hésite pas à les dire franchement [...] Si on laisse librement s'exprimer l'intelligence publique, tous les projets malveillants, émotionnels ou myopes seront contrecarrés par la sagesse pénétrante de la *vox populi*, s'exprimant au travers des “chi-deux”, des “médianes”, des “moyennes cumulées”, des “déviations standards” et autres gadgets statistiques étranges »¹⁰⁹. Et, toujours en 1940, le journaliste Robert Updegraff écrivait que le sondage permet de ne plus croire « sur parole les politiciens, les journalistes ou les lobbyistes »¹¹⁰. L'initiateur français des sondages, Jean Stoetzel, va dans le même sens. Pour lui, les sondages servent à éclairer l'action publique, au bénéfice des responsables politiques certes, mais aussi à celui des citoyens « souvent désorientés par l'effet des propagandes »¹¹¹. Le sondage contribuerait donc à libérer le citoyen de l'influence des partis et du personnel politique, donc d'une médiation dont Jean-Jacques Rousseau a montré dès 1762 qu'elle pouvait être une usurpation de souveraineté¹¹². Cela n'est certes pas sans causer d'embarras, car tous les citoyens ne sont pas logés à la même enseigne, et certains ont toujours besoin de l'interprétation apportée par les commentateurs traditionnels (médias, personnel politique...) ou personnels (entourage). Or, le citoyen n'est pas forcément plus compétent que le politicien ou le journaliste pour interpréter un sondage ou en comprendre la nature. Une partie des critiques adressées aux sondages se justifie donc si on les retourne contre les mauvaises interprétations faites de l'outil, plus qu'à la nature même de celui-ci. De la part du néophyte, les critiques adressées aux sondages sont bien souvent le revers de l'excessive confiance faite auparavant par le même interprète. Néanmoins, c'est cette absence de médiation systématique qui a contribué à faire émerger le modèle de « l'électeur stratège », apparu dans la dernière partie du XX^{ème} siècle. Environ 10% des électeurs affirment tenir compte des sondages pour faire leur choix¹¹³. Si les sondages ont une influence sur le vote, c'est en ce qu'ils entrent dans la réflexion du citoyen, tiraillé entre vote idéologique (voter pour le candidat le plus proche de ses

opinions) et vote utile (voter pour le candidat du pôle – gauche ou droite – auquel on se rattache, et qui a le plus de chances de battre l'adversaire ou d'obtenir le meilleur score), dont le vote stratégique peut être une variante. Sous ce dernier exemple, nous rangeons le vote pour un candidat dont l'électeur n'est pas proche, mais dont il escompte qu'il barrera la route à un candidat qu'il veut voir battu. Ce peut être l'exemple d'électeurs chiraquiens, au premier tour de l'élection présidentielle de 1995, votant pour Lionel Jospin afin d'éliminer Edouard Balladur. Dans la détermination de telles attitudes, les sondages jouent un rôle évident, puisqu'ils amènent l'électeur à ce genre de raisonnement, qui dépend des rapports de force indiqués par les enquêtes. En 2002, retrace Arnaud Mercier, les citoyens ont intégré le scénario de second tour proposé par les médias (à partir des sondages), soit le duel Chirac-Jospin¹¹⁴, amenant certains électeurs socialistes à se porter sur d'autres candidats de gauche ou d'extrême-gauche (Mmes Taubira et Laguiller, Ms. Besancenot et Mamère). Une nouvelle fois, si reproche il doit y avoir, doit-il se porter vers le sondage, ou vers l'électeur qui en tire la conclusion qu'il peut sans danger voter autrement, ou encore vers les médias et sondeurs qui ne rappellent pas assez les limites du sondage, comme la Commission des sondages en exprimera le reproche ?¹¹⁵ En effet, s'il reste pour l'électeur, afin de compléter son processus de responsabilisation, à mieux prendre conscience des limites d'un sondage, la remarque vaut aussi pour certains professionnels des sondages, et un exemple l'illustre. Dans sa logique émancipatrice et à des fins de réappropriation de l'élection (le sondage agissant ici comme un électrochoc), le citoyen peut aller à l'encontre, pas tellement du sondage, mais de ceux qui s'en font les commentateurs zélés. Selon Patrick Jarreau (rédacteur en chef adjoint du *Monde*), lors de l'élection présidentielle de 1995, l'opinion a pu avoir le sentiment de se réapproprier l'élection, après une longue domination du Premier ministre en exercice dans les intentions de vote. Le résultat était l'expression de sa liberté contre ceux qui, s'appuyant sur les sondages, affirmaient l'élection déjà jouée¹¹⁶, ce qui était par exemple le cas de Jérôme Jaffré¹¹⁷. A la décharge des critiques envers les sondages, force est donc de reconnaître que certains partisans des sondages ont nui à l'objet de leurs vœux en oubliant la prudence et le doute méthodique propres à la science, notamment lors de la publication de sondages par les médias.

L'utilisation du sondage a donc contribué à faire évoluer la démocratie, en aidant à l'affirmation d'un électeur plus informé, plus responsable, pesant les effets de son vote en connaissance de cause¹¹⁸. Loin de nuire au vote, le sondage - encore une fois, à condition d'être réalisé et présenté en respect de règles précises et précautions incontournables - contribue à le rendre plus efficient, et s'avère l'un des éléments-clé de la transition aujourd'hui vécue par les sociétés démocratiques modernes, passant d'un système politique (presque) uniquement représentatif à une démocratie représentative et participative.

Conclusion

Toutes proportions gardées, le choix d'un échantillon, tout comme le mécanisme de représentation nous rappellent donc que la démocratie directe n'est guère possible. La médiation est inévitable, et n'intervient pas qu'au stade de la représentation de l'électeur. Si l'opinion publique n'est pas formée en permanence et nécessite un événement ou un personnage pour se constituer, autant qu'elle requiert un sondeur pour se révéler et prendre conscience d'elle-même, le corps électoral a besoin de l'intermédiaire de l'élection pour s'affirmer réellement comme tel. Hors des élections, le citoyen n'est électeur qu'en droit, sans l'être concrètement : seul le dépôt d'un bulletin dans l'urne fait de lui un électeur. Dès lors, la nuance entre vote et sondage se redéfinit une nouvelle fois, à travers la différence entre opinion publique et corps électoral. Tous deux sont quotidiennement virtuels, et n'existent *de facto* qu'à travers la cristallisation opérée par une occasion, fait de société ou personnage qui vont marquer l'opinion et l'amener à consistance, ou consultation électorale motivant suffisamment l'électeur pour qu'il se rende aux urnes. Une nouvelle fois, vote et sondage se dévoilent comme inextricablement liés. Une nouvelle fois, le sondage s'affirme comme auxiliaire du modèle de démocratie choisi par les sociétés occidentales, à une place secondaire dont il ne peut prétendre sortir, mais dont l'utilité, en retour, doit être reconnue. En appui de l'élection, et à condition d'en rappeler en permanence les limites, le sondage s'intègre dans un processus d'approfondissement de la démocratie,

système politique qui, à l'instar de la science dont le sondage se réclame, ne peut jamais prétendre à l'achèvement, et encore moins à la perfection.

¹ Cet article a fait l'objet de la minutieuse lecture et des pertinentes critiques de Nicolas Bué, docteur en science politique. Qu'il trouve ici l'expression de ma gratitude et de toute mon estime.

² Le verbe sonder, au sens maritime, apparaît vers 1382 ; au XVI^{ème} siècle, se développent la sonde chirurgicale et l'usage du verbe sonder « pour qualifier l'action de celui qui cherche à pénétrer un secret ». Le « sondage » naît en 1769. A l'étranger, plusieurs termes sont utilisés pour les différents sens du sondage ; ainsi des pays anglo-saxons : *sounding* (sondage maritime), *boring* (sondage géologique), *probing* (sondage médical), *poll* (sondage d'opinion), *sampling* (échantillonnage statistique). En France, la Commission Française de Normalisation du vocabulaire statistique décida en 1947 de n'employer que le terme de « sondage », Droesbeke Jean-Jacques, Fichet Bernard, Tassi Philippe (dir.), *Les sondages*, Paris, Economica, 1987, p. 25.

³ Les sondages d'opinion ne représentent que 10 à 15% du total des sondages. Les sondages ne portant pas sur le domaine politique constituent donc le principal champ d'exercice de la discipline. Les questions économiques et sociales (démographie, consommation, emploi, santé, éducation, loisirs..) sont l'objet premier des sondages, rappellent Anne-Marie Dussaix et Jean-Marie Grobras, *Les sondages : Principes et méthodes*, Paris, PUF, Que sais-je n° 701, 1993, p. 5.

⁴ *Les sondages : Principes et méthodes*, op. cit., p. 7. Yves Tillé forge une variante : « la théorie des sondages est un ensemble d'outils statistiques permettant l'étude d'une population au moyen de l'examen d'une partie de celle-ci », puisqu'on appelle sondage « toute étude partielle d'une population donnée en vue de son extrapolation à la totalité de celle-ci », *Théorie des sondages, Echantillonnage et estimation en populations finies* (cours et exercices avec solutions), Paris, Dunod, 2001, p. 1.

⁵ *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 11^{ème} édition, 2001, p. 533.

⁶ Dictionnaire *Le Robert*, édition 1995, p. 2051.

⁷ Telle que définie par Georges Burdeau dans *La démocratie*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1956.

⁸ Titre de l'article de Maurice Druon, *Le Monde*, 5 septembre 1972.

⁹ Le terme de « sondocratie » apparaît pour la première fois le 10 octobre 1959 dans le *Monde*, qui intitule ainsi et ironiquement un billet critique envers les instituts de sondages (lors des élections législatives britanniques, ils ont annoncé un progrès travailliste, alors que les conservateurs emportent l'élection), cité par Jean Stoetzel et Alain Girard, *Les sondages d'opinion publique*, Paris, PUF, coll. « Le psychologue », 2^{ème} éd., 1979, p. 11.

¹⁰ Sparte a des éphores, Carthage un Sénat et Rome des tribuns, désignés par le peuple. A Athènes, modèle par excellence, même après la réforme de Solon, les citoyens, s'ils votent eux-mêmes les lois à *l'ecclisia*, confient encore le pouvoir à des *archontes*, soit neuf magistrats régulièrement renouvelés.

¹¹ *Capitalisme, socialisme et démocratie*, 1951.

¹² Que l'on définira ainsi avec Georges Burdeau : « l'opinion publique est une force sociale résultant de la similitude de jugements portés sur certains sujets par une pluralité d'individus et qui s'extériorise dans la mesure où elle prend conscience d'elle-même », « Opinion publique », in *Encyclopedia Universalis*, Paris, éd. 1996, p. 951. Ce faisant, l'opinion publique ne se confond donc pas avec l'opinion de la majorité.

¹³ Ozouf Mona, « L'opinion publique » in Baker K.M. (éd.), *The Political Culture of the Old Regime*, vol. 1, Oxford, Pergamon, 1987, pp. 419-434.

¹⁴ Littéralement « votes de paille », les *straw votes* sont des enquêtes réalisées auprès des électeurs américains par de grands journaux (à l'origine, le *Harrisburg Pennsylvania* et le *Raleigh Star* en 1824), par divers moyens, tels des bulletins à découper et envoyer au journal, des cartes à renvoyer ou des reporters allant solliciter les passants, des appels téléphoniques... parfois assez justes (ainsi en 1932, le *Literary Digest* prévoit 59,86% des voix pour F.D. Roosevelt, qui en obtient 58,71% dans les urnes). Néanmoins, ce procédé, très empirique, est source de nombre d'erreurs dont la dernière, en 1936, lui fut fatale (prévision d'une défaite de Roosevelt face à Landon). Les sondages l'emportèrent alors, puisque trois sondages, réalisés séparément par Crossley, Roger et Gallup, selon la méthode des quotas, prévirent le résultat avec justesse.

¹⁵ *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, Discours prononcé à l'Athénée royal de Paris, février 1819.

¹⁶ Voir notamment Riandey Benoît, « La déontologie des enquêtes revisitée », in Brossier Gildas et Dussaix Anne-Marie, *Enquêtes et sondages, Méthodes, modèles, applications, nouvelles approches*, Paris, Dunod, 1999, pp. 33 et s. Une Déclaration d'éthique professionnelle de l'Institut international de Statistique a été adoptée en 1985, et un Code de déontologie l'a été par l'Association des ingénieurs statisticiens en 1991. En France, la loi du 19 juillet 1977 a posé le cadre technique des sondages.

¹⁷ *Political Parties, a cross-national survey*, 1980.

¹⁸ Cité par Champagne Patrick, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Ed. de Minuit, 1990, p. 299.

¹⁹ Le SSU ne fait que permettre de donner un peu à l'avance le résultat des élections (pas de données sociologiques). Il a été introduit en France par l'IFOP en 1983, et repris dès 1984 par les autres instituts de sondages. Le sondage post-électoral, lui, est pratiqué quelques jours après le vote, et permet de comprendre le comportement des électeurs (mais le SSU peut aussi être utilisé après l'élection, et donne alors aussi quelques renseignements), Philippe Chriqui, « Sondage sortie des urnes », in Perrineau Pascal et Reynié Dominique (dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, p. 862.

²⁰ On ne se référera donc pas ici aux sondages restés secrets, par exemple ceux réalisés pour l'Etat par les Renseignements généraux en France.

²¹ *Hearings before the Committee to Investigate Campaign Expenditures*, 28 décembre 1944, cité par Loïc Blondiaux, *La fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*, Paris, Seuil, coll. Science politique, 1998, pp. 405-408.

²² *Sondages mode d'emploi*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « La bibliothèque du citoyen », 2000, p. 12.

²³ « Opinion publique », art. cité, p. 951.

²⁴ Comme l'évoque Serge TCHAKHOTINE, *Le viol des foules par la propagande politique*, Paris, Gallimard, nouvelle édition revue et augmentée, 1952, 605 p.

²⁵ Sur la dimension symbolique du rituel électoral, voir entre autres Bon Frédéric, « Qu'est-ce qu'un vote ? », *Histoire*, n°2, 1979, pp. 105-124.

²⁶ Boy Daniel, Dupoirier Elisabeth et Meynaud Hélène-Y, « Le marketing politique : de la conviction à la séduction », in *Pouvoirs* n° 33, « Les sondages », Paris, PUF, 1985, p. 123.

²⁷ Débat à l'IEP de Paris, février 1989, sur le thème « Les enquêtes d'opinion comme forme moderne de démocratie directe », cité par Patrick Champagne, *op. cit.*, p. 129.

²⁸ C'est ce qu'avance Mario Guastoni pour 1995, ajoutant Valéry Giscard d'Estaing à la liste des candidats potentiels découragés par les sondages, *Revue Politique et parlementaire*, n° 977, mai-juin 1995, Table ronde « Haro sur les sondages ? », p. 14.

²⁹ Sur ce sujet, voir notamment Bongrand Michel, *Le marketing politique*, Que sais-je ? n° 1698.

³⁰ Jaffré J. et Le Gall G., in *Revue Politique et parlementaire*, n° 977, déjà citée, pp. 14-15.

³¹ L'effet *Bandwagon* consiste à rallier le candidat en tête dans les sondages, afin de figurer, au soir de l'élection, dans le camp vainqueur. A l'inverse, l'effet *Underdog* revient à se porter vers le candidat donné perdant, pas tant par pitié que par volonté de changer le sort annoncé.

³² Voir notamment Lazarsfeld P., Berelson B. et Gaudet H., *The people's choice. How the Voter Makes up his Mind in a Presidential Campaign* (Comment l'électeur se fait son opinion dans une campagne présidentielle), New York, Columbia University Press, 1944. On peut y adjoindre la définition de l'habitus par Pierre Bourdieu, soit un « système de dispositions, durables et transposables, intégrant toutes les expériences passées », *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Droz, 1972. Cet habitus jouera donc un rôle important dans la détermination du choix politique et électoral, plus qu'un quelconque sondage.

³³ Hamilton A., Madison J. et Jay J., *The Federalist Papers*, 1787, New American Library, 1961, notamment n° X.

³⁴ *Sondages mode d'emploi*, *op. cit.*, p. 99.

³⁵ Quant aux autres candidats : F. Bayrou (168), R. Hue (154), A. Madelin (144), A. Laguiller (117), J. Saint-Josse (91), B. Mégret (80), O. Besancenot (77), C. Taubira (76), C. Boutin (71), C. Lepage (64), D. Glückstein (44), cité par Jacques Gerstlé, « Une fenêtre d'opportunité électorale », in Perrineau P. et Ysmal C. (dir.), *Le vote de tous les refus. Les élections présidentielles et législatives de 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 38.

³⁶ Rappelons qu'Arlette Laguiller obtint 5,3% des suffrages exprimés au premier tour de l'élection présidentielle de 1995 ; que Olivier Besancenot réunit 4,25% des suffrages exprimés à celui de 2002, contre 16,86% à Jean-Marie Le Pen et 16,18% à Lionel Jospin.

³⁷ de Legge Jean, « Les sondages d'opinion : une technique de gestion du pouvoir ou un moyen de connaissance sociale ? », in Brossier G. et Dussaix A.-M., *op. cit.*, p. 40.

³⁸ Blondiaux L., *op. cit.*, p. 176.

³⁹ Blondiaux L., *op. cit.*, pp.65-66.

⁴⁰ « Sampling public opinion », *Journal of the American Statistical Association*, vol. 35, n° 210, 1940, p. 332), cité par Blondiaux L., *op. cit.*, pp. 195-196.

⁴¹ *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

⁴² « Sondages et démocratie », in Duhamel O., Dupoirier E., Jaffré J., *Sofres Opinion publique 1984*, Paris, Gallimard, 1984, p. 258.

⁴³ Ainsi Bernard Rideau, évoque l'incidence des sondages sur la politique étatique entre 1974 et 1981, « Présidentialisme et sondocratie : le modèle Giscard », in *Pouvoirs*, n° 33, *op. cit.*, p. 79.

⁴⁴ Cité par Stoetzel J. et Girard A., *Les sondages d'opinion publique*, *op. cit.*, p. 57.

⁴⁵ *Tableau politique de la France de l'Ouest*, 1913, Paris, Imprimerie nationale éd., coll. « Acteurs de l'histoire », présentation de Pierre MILZA, 1995, 636 p.

⁴⁶ *The people's choice. How the Voter Makes up his Mind in a Presidential Campaign*, *op. cit.*

⁴⁷ « Sondages électoraux », in Perrineau P. et Reynié D. (dir.), *Dictionnaire du vote*, *op. cit.*, p. 864.

⁴⁸ Blondiaux L., *op. cit.*, p. 190.

⁴⁹ *Introduction aux principes de la morale et de la législation*, 1789.

⁵⁰ Entre septembre 1994 et mars 1995, 122 sondages connus et publiés sont relevés par Bertrand Cluzel, in *Revue Politique et parlementaire*, n° 977, déjà citée, p. 12.

⁵¹ Nous rejoignons ici Jérôme Sainte-Marie, directeur du département « Opinion et institutionnel » à BVA, in *Revue Politique et parlementaire*, n° 1019, mai-juin/juillet-août 2002, table ronde « Intentions de vote : les instituts de sondages dans l'œil du cyclone ? », p. 15.

⁵² Voir Mercier Arnaud, « Les médias en campagne », in Perrineau P. et Ysmal C. (dir.), *Le vote de tous les refus. Les élections présidentielles et législatives de 2002*, op. cit., pp. 61-62.

⁵³ Le sondage glissant (ou *rolling poll*) revient à interroger chaque jour une nouvelle fraction d'échantillon, incorporée à la précédente, afin de mesurer toute évolution quotidienne.

⁵⁴ Ainsi, les « erreurs » s'expliquent par un arrêt prématuré des enquêtes par sondages en 1948 (trois semaines avant le scrutin) et 1970 (une semaine avant), ne permettant pas d'enregistrer l'évolution de l'opinion. Quant à la France, il faut noter qu'en 1993, au dernier moment un vote utile en faveur du PS a nuï aux écologistes, dont la plupart des électeurs sont idéologiquement proches de la gauche. De même, en 1995, les derniers sondages effectués avant le premier tour montraient la chute de Jacques Chirac dans les intentions de vote, avec 20% d'électeurs déclarant ne pas avoir fait leur choix. Enfin, en 2002, les derniers sondages également montraient la progression de J.-M. Le Pen et la baisse de L. Jospin, avec une marge d'erreur (1-2%) qui les laissait finalement à égalité. Si erreur il y a, ce n'est donc pas tant celle des sondeurs que celle de ceux, médias, sociologues, politistes et hommes politiques qui exploitent le sondage et le commentent...

⁵⁵ Dans un Sondage Sortie des Urnes CSA/France 3/Radio France/Orange/Le Parisien/Aujourd'hui en France, réalisé le 21/4/2002 par CSA, à la sortie des bureaux de vote, auprès d'un échantillon national représentatif de 5.352 personnes venant de voter, à la question « A quel moment avez-vous fait votre choix ? », les réponses furent : aujourd'hui (17%), il y a quelques jours (22%), il y a 2 ou 3 semaines (8%), il y a plus d'un mois (11%), vous avez toujours su (39%), ne se prononcent pas (3%). Par comparaison, ils n'étaient que 18% en 1988 à affirmer avoir fait leur choix dans les quelques jours ou semaines précédant le vote.

⁵⁶ Perrineau Pascal, « Un procès en sorcellerie intenté aux sondages d'opinion », in *Revue Politique et parlementaire*, n° 977, op. cit., p. 5.

⁵⁷ Dans cette veine, on peut noter, outre Pierre Bourdieu (« L'opinion publique n'existe pas », in *Les Temps modernes*, 318, janvier 1973, pp. 1292-1309), Patrick Champagne, op. cit., p. 95.

⁵⁸ Dans une perspective toute bourdivine, P. Champagne écrit que « la politique est, en effet, en grande partie, une lutte pour savoir qui a le droit de parler publiquement et au nom de qui. Elle est lutte pour la prise de parole et art de parler pour les groupes », op. cit., p. 252.

⁵⁹ « La consistance des opinions », in Grunberg G., Mayer N. et Sniderman P. M., *La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 20.

⁶⁰ Comme l'écrit Loïc Bondiaux, une opinion silencieuse est inopérante, elle ne devient effective que quand le sondage la révèle, op. cit., p. 14.

⁶¹ Michelat Guy et Simon Michel, « Les “sans réponses” aux questions politiques », in *Pouvoirs*, n° 33, op. cit., p. 41.

⁶² « Opinion (sondages d') », in *Encyclopedia Universalis*, op. cit., p. 947.

⁶³ Converse Philip (dir.), « The nature of belief systems in mass publics », in Apter David E. (dir.), *Ideology and Discontent*, New York, Free Press, 1964 ; et Converse Philip, « Attitudes and non-attitudes : continuation of a dialogue », in Tufte Edward E. (dir.), *The Quantitative Analysis of Social Problems*, Reading (Mass.), Addison-Wesley, 1970.

⁶⁴ Pour ne donner qu'un exemple, en avril 1953 lors du débat sur la Communauté Européenne de Défense, un sondage est réalisé à la demande de René Pleven, ministre de la Défense et montre que 46% des sondés voteraient pour le traité, alors que 22% voteraient contre, que 13% ne voteraient pas et que 19% ne se prononcent pas. Ce résultat déclenche de violentes attaques des journaux anti-CED et le journal *l'Information* refuse que l'avis de Français sondés pendant l'été sur une plage ou dans une gare compte plus que celui des députés et des principaux chefs militaires (numéro du 21/11/1953), alors que ces Français, qui plus est, connaissent mal le texte du traité et ne peuvent dire si la France l'a ratifié ou non, cité par Blondiaux L., op. cit., pp. 490-491.

⁶⁵ « L'opinion publique n'existe pas », art. cité. C'est à cet article que nous ferons ici référence, mais P. Bourdieu avait poursuivi la charge contre les sondages dans d'autres articles : « Un jeu chinois. Notes pour une critique sociale du jugement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°4, août 1976, pp. 91-101 ; et « Questions de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 16, septembre 1977, pp. 55-89. Ces deux derniers articles ont été repris par leur auteur dans *La distinction. Critique du jugement de goût*, Paris, Editions de Minuit, 1979, pp. 625-640 et 463-541.

⁶⁶ Op. cit., notamment pp. 132-133.

⁶⁷ Sniderman Paul M., Jackman Simon et Tiberj Vincent, « Argumentation et raisonnement politique », in Grunberg G., Mayer N. et Sniderman P. M., op. cit., p. 239.

⁶⁸ Voir notamment, sur cet aspect, Rosanvallon Pierre, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard NRF, coll. « La Bibliothèque des histoires », 1992, 490 p.

⁶⁹ Op. cit., p. 217.

⁷⁰ Le Bon G., *Psychologie des foules*, 1895, Paris, PUF, coll. Quadrige, 5ème éd., 1995, 132 p. ; Tarde G., *Les lois de l'imitation*, 1890, Paris, Ed. Kimé, 1993, 428 p.

⁷¹ *A Guide to Public Opinion Polls*, Princeton, Princeton University Press, 1944, pp. 84-85, cité par Blondiaux L., op. cit., p. 218.

- ⁷² « Pour un usage apaisé des sondages », in Grunberg G., Mayer N. et Sniderman P. M, *op. cit.*, p. 308.
- ⁷³ Nous n'avons pas repris ici les résultats des élections cantonales de 1988, non plus que du référendum concernant le statut de la Nouvelle-Calédonie en cette même année. En revanche, afin d'étayer la comparaison, nous avons fait figurer des résultats d'élections postérieures aux années de référence, soit les élections municipales de 1989 et législatives de 1997.
- ⁷⁴ *The Nature and Origins of Mass Opinion*, New York, Cambridge University Press, 1992.
- ⁷⁵ « Argumentation et raisonnement politique », déjà cité, p. 244.
- ⁷⁶ Rivière Emmanuel et Martelli-Banégas Delphine, déjà cité, p. 303.
- ⁷⁷ Mayer N., « La consistance des opinions », in Grunberg G., Mayer N. et Sniderman P. M, *op.cit.*, p. 21. Le « stop and think » revient à demander au sondé de prendre son temps et de réfléchir avant de répondre ; le sondage argumentatif voit le sondeur contredire l'opinion émise par le sondé (afin de vérifier sa cohérence), alors que le sondage avec manipulation de la source permet au sondeur de présenter une affirmation comme émanant de telle personnalité ou organisation politique, *ibid.*
- ⁷⁸ Un échantillon aléatoire d'électeurs est interrogé sur un problème donné, puis reçoit une documentation sur le sujet. Ensuite, les membres de l'échantillon sont organisés en petits groupes tirés au sort, pour discuter pendant plusieurs jours du problème en question, et poser des questions (sélectionnées) à un panel de spécialistes et de leaders politiques. Enfin, ils sont réinterrogés de la même façon qu'au début, Gerstlé Jacques, *La communication politique*, Paris, Armand Colin, coll. « Compact civis », 2004, p. 257.
- ⁷⁹ Lors du premier tour de l'élection présidentielle de 1995, 49% des interviewés n'ont pas voté pour le candidat le plus proche d'eux sur l'échelle gauche-droite à sept positions. Cette non-conformité se décèle surtout dans l'électorat extrémiste : 73% des électeurs de J.M. Le Pen l'ont choisi alors que sur l'axe, ils se définissaient plus proche d'un ou plusieurs autres candidats. Pour les électeurs d'Arlette Laguiller, le taux de non-conformité s'élève à 70%, et il était de 69% chez ceux de Philippe de Villiers.
- ⁸⁰ Une enquête réalisée dans les années 70 portait sur le jugement des salariés envers les syndicats. Le terme de « bureaucratique », mal compris, avait faussé les résultats.
- ⁸¹ *Revue Politique et parlementaire*, n° 1019, mai-juin/juillet-août 2002, table ronde « Intentions de vote : les instituts de sondages dans l'œil du cyclone ? », p. 22.
- ⁸² L'effet pommade consiste à isoler deux groupes de sondés, auxquels on pose la même question, mais de manière différente, lors d'entretien en face-à-face. L'un des deux groupes se voit flatté par le sondeur qui le remercie de sa participation, déclarant celle-ci essentielle, et soumet plusieurs idées au sondé, sur un ton de bonhomie sympathique propre à influencer la réponse. Pour une présentation plus détaillée, voir Chiche J., Mayer N. et Tiberj V., « Une enquête expérimentale sur la démocratie : l'effet enquêteur », in *Sofres, L'état de l'opinion 2001*, Paris, Seuil.
- ⁸³ Mayer N., « La consistance des opinions », déjà cité, pp. 38 et s.
- ⁸⁴ *Op. cit.*, p. 33.
- ⁸⁵ Voir notamment Burdeau G., *La démocratie*, *op. cit.*, pp. 63 et s.
- ⁸⁶ « Elections, piège à cons », in *Les Temps modernes*, n° 318, janvier 1973.
- ⁸⁷ *Les sondages d'opinion publique*, *op. cit.*, p. 27.
- ⁸⁸ « Du bon usage des sondages », in *Pouvoirs*, n° 33, *op. cit.*, p. 7.
- ⁸⁹ On part du principe que l'échantillon présentant les mêmes caractères que la population de référence, peut donc être pris comme modèle fidèle des attitudes de ce groupe. Certes, on ne connaît pas tous les caractères de la population à étudier, mais on suppose que, si les caractères connus sont fidèlement présents dans l'échantillon, les caractères non connus seront également fidèlement présents, Dussaix Anne-Marie et Grobras Jean-Marie, *op. cit.*, p. 60.
- ⁹⁰ Yves Tillé rappelle que « pour être valide, un échantillon ne doit pas être représentatif [...]. Il est, en effet, souvent souhaitable d'effectuer des tirages à probabilités inégales ou de sur-représenter certaines fractions de la population. Pour estimer avec précision une fonction d'intérêt, il faut aller chercher l'information de manière judicieuse plutôt que d'accorder la même importance à chaque unité », *Théorie des sondages, Echantillonnage et estimation en populations finies*, *op. cit.*, p. 4.
- ⁹¹ Articles « Sondages et démocratie », in *Sofres Opinion publique 1984*, *op. cit.*, pp. 257-267 ; « Sondages d'opinion et suffrage universel », in *Commentaire*, 10, été 1980, pp. 214-219. Pierre Bourdieu répondit à ces critiques, en campant sur ses positions, « Remarques à propos de la valeur scientifique et des effets politiques des enquêtes d'opinion », in *Pouvoirs*, n° 33, *op. cit.*, pp. 131-139.
- ⁹² « Sondages et démocratie », art. cité, p. 257.
- ⁹³ « Sondages et démocratie », art. cité, p. 263.
- ⁹⁴ Voir notamment *Que faire ?* (1902) et *Thèses d'avril* (1917).
- ⁹⁵ *Démocratie française*, Paris, Fayard, 1976 ; *Deux Français sur trois*, Paris, Flammarion, 1984.
- ⁹⁶ Dupin Eric, in *Revue politique et parlementaire*, n° 977, déjà citée, pp. 16-17.
- ⁹⁷ Voir Rémond René, *Les droites en France de 1815 à nos jours*, Paris, Aubier, 1982 ; et Choisel Francis, *Bonapartisme et gaullisme*, Paris, Albatros, 1987.
- ⁹⁸ « Réflexions sur "le Parti socialiste et les sondages" », in *Pouvoirs*, n° 33, *op. cit.*, pp.89-95
- ⁹⁹ *Op. cit.*, pp. 511-512.

¹⁰⁰ Ce qu'illustre l'article 3 de la Constitution du 4 octobre 1958 : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ».

¹⁰¹ *Op. cit.*, p. 195.

¹⁰² Dans les premiers sondages réalisés en France (fin des années 30), le sondage est conçu comme proche du référendum, Blondiaux L., *op. cit.*, p. 354.

¹⁰³ *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, *op. cit.*

¹⁰⁴ Sur la question des effets du régime né en 1958 et refondé en 1962, on pourra se rapporter à l'article de Jean-Luc Parodi, « Imprévisible ou inéluctable, l'évolution de la Ve République ? Eléments constitutifs et combinatoires institutionnelles », RFSP, août-octobre 1984, pp. 628-647.

¹⁰⁵ Blondiaux L., *op. cit.*, p. 515.

¹⁰⁶ Lois du 16 juillet 1971, du 6 février 1992, du 4 février 1995 et du 13 août 2004 ; loi organique du 1^{er} août 2003.

¹⁰⁷ Sur ce point, on se référera à Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 2 vol., 1835-1840.

¹⁰⁸ « Les sondages d'opinion : une technique de gestion du pouvoir ou un moyen de connaissance sociale ? », art. cité, p. 42.

¹⁰⁹ « Opinion polls and the voice of democracy », *Public Opinion Quarterly*, vol. 4 (2), 1940, pp. 256 et 259, cité par Blondiaux L., *op. cit.*, pp. 184-185. Dans un autre article, « Our freedoms and our opinion » (*ibid.*, vol. 6 (4), 1942, pp. 617-621), P. Cherington estime encore que le sondage est le seul avenir de la démocratie, *ibid.*

¹¹⁰ « Democracy's new mirror », *Forum*, 103, 1940, p. 11, cité par Blondiaux L., *op. cit.*, p. 189.

¹¹¹ « Opinion (sondages d') », art. cité, p. 946.

¹¹² *Le Contrat social*, 1762, Paris, Gallimard, 1964, rééd. 2002.

¹¹³ Cayrol R., « Sondages électoraux », in P. Perrineau et D. Reynié, *op. cit.*, p. 865.

¹¹⁴ Mercier A., art. cité, p. 59.

¹¹⁵ Inquiète du manque de prudence avec lequel les sondages étaient exploités, la Commission des sondages rappela dans un avis prémonitoire, le 16 avril 2002, les précautions indispensables et méconnues, en affirmant notamment que « les sondages ne sont qu'un instrument d'analyse de l'opinion publique et non pas un outil de prévision des résultats électoraux », cité par Mercier A., art. cité, pp. 59-60.

¹¹⁶ *In Revue Politique et parlementaire*, n° 977, déjà citée, p. 13.

¹¹⁷ « Pour l'opinion, l'élection présidentielle est déjà jouée », *Le Monde*, 12 janvier 1995.

¹¹⁸ Cayrol R., *Sondages mode d'emploi*, *op. cit.*, pp. 100-107.